

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE ANNÉE 2024



L'édito

Après la mise en service d'une centrale photovoltaïque de 16 500 panneaux, l'installation de près de 50 bornes de recharge pour véhicules électriques, l'acquisition des 9 premiers bus électriques de la flotte de transport urbain, la mise en service d'une unité de méthanisation, c'est un parc éolien composé de 6 machines qui est entré en fonctionnement en novembre 2023 aux Noës.

Il aura fallu moins de 7 ans entre le moment où l'idée a germé et celui de la mise en service de ce parc éolien, le premier du département de la Loire. C'est historique ! Cette réussite est représentative de l'exemplarité de la concertation que mène Roannais Agglomération autour de ses projets de production d'énergie renouvelable auprès des communes et des riverains. En effet, l'autorisation administrative n'a fait l'objet d'aucun recours ce qui est rarissime dans l'éolien.

Ce parc concourt à notre échelle à préserver le climat et l'environnement. Il permet aussi à Roannais Agglomération et aux communes concernées d'obtenir de nouvelles ressources financières, qui seront réinvesties dans des services publics locaux.

En cette année 2024, nous assistons encore à une avancée majeure en matière de développement durable : la mise en place de la collecte des biodéchets. Cette initiative, marque une nouvelle étape dans notre engagement en faveur de la préservation de notre planète.

La collecte des biodéchets, qu'est-ce que c'est exactement ? Il s'agit de la collecte et du traitement des déchets organiques issus de nos cuisines, de nos jardins et de nos activités quotidiennes. Les bénéfices de la collecte des biodéchets sont multiples. En plus de réduire notre empreinte carbone en limitant les émissions de gaz à effet de serre, elle permet de produire du compost naturel, un précieux fertilisant pour nos sols. De plus, en valorisant nos déchets organiques, nous participons activement à la transition vers une économie circulaire et responsable.

Toutes ces avancées majeures en matière de développement durable n'auraient pas été possibles sans la mobilisation de tous : élus, citoyens, entreprises, services de Roannais Agglomération. Ensemble, nous avons su relever le défi de la transition écologique et montrer qu'il est possible de repenser notre mode de consommation pour préserver les ressources de notre planète.

Tous ces projets symbolisent notre engagement commun en faveur d'un avenir plus durable et plus respectueux de l'environnement. C'est une victoire pour la planète, pour les générations futures et pour nous-mêmes.

Continuons sur cette lancée, ensemble, pour un monde meilleur et plus durable.



Yves NICOLIN,
Président de Roannais agglomération



Nicolas CHARGUEROS,
Vice-président délégué à l'environnement,
au développement durable et à la
sylviculture

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.....	4
1.1 Roannais Agglomération, territoire TEPOS	4
1.2 Le PCAET de Roannais Agglomération	5
1.3 Qualité de l'air	6
1.4 Le développement des énergies renouvelables.....	8
1.5 L'Habitat	21
1.6 Déplacements - Mobilités.....	23
1.7 Le Patrimoine Bâti de Roannais Agglomération.....	34
1.8 Les Activités Numériques de Roannais Agglomération.....	38
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.....	41
2.1 Les déchets	41
2.2 La Trame verte et Bleue et Les Milieux Naturels.....	45
2.3 L'Agriculture	50
2.4 La forêt	57
3. DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	59
3.1 Responsabilité dans la production des acteurs économiques	59
3.2 Un plan d'actions économie circulaire pour les années 2024 à 2026.....	61
>> 3.3 Poursuite du dispositif d'aide aux éco-investissements « investissez-malin »	63
>> 3.4 Salon l'instant éco-durable.....	64
3.3 Projet Alimentaire Territorial	65
3.4 Formation	67
4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ET COHESION SOCIALE.....	68
4.1 Promotion de la Santé.....	68
L'alimentation saine et durable dans la restauration collective	69
Amélioration de la qualité de l'air intérieur :	70

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

1.1 Roannais Agglomération, territoire TEPOS

Roannais Agglomération s'est engagé dans la démarche « TEPOS » (Territoire à Energie POSitive) en 2014. Ce faisant, Roannais Agglomération s'est donné l'objectif de réduire sensiblement la consommation d'énergie sur ton territoire tout en y augmentant la production d'énergie.

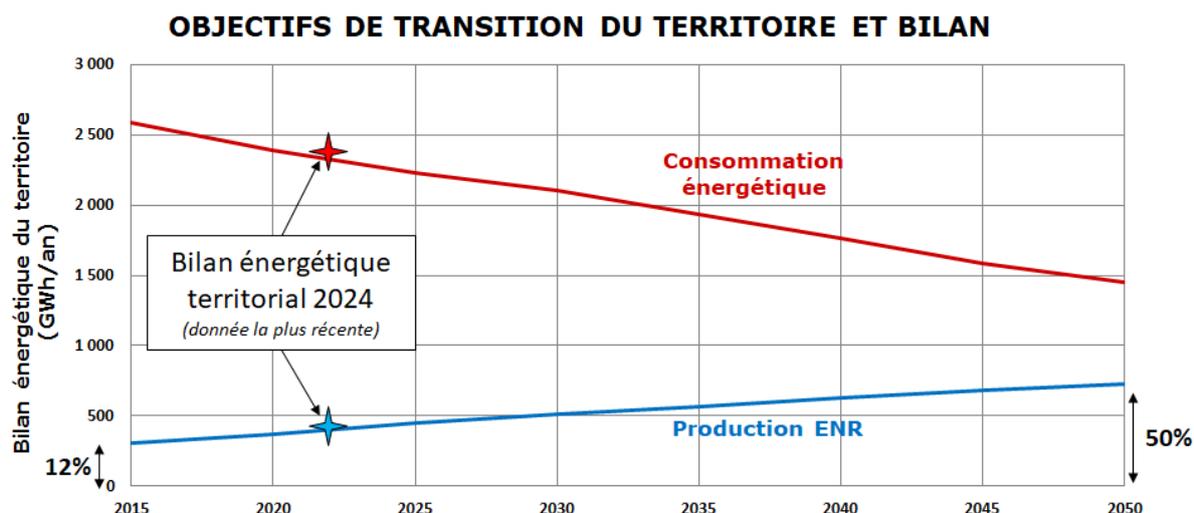
Les réductions d'énergie passeront par des actions de sobriété (notamment par l'augmentation du recours aux modes de déplacement doux comme le vélo) et d'efficacité énergétique (notamment par les rénovations énergétiques des bâtiments).

La production d'énergie s'axera sur les renouvelables comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse ou encore la géothermie. Roannais Agglomération conduit d'ores-et-déjà une démarche dynamique et vertueuse en ce sens, car elle porte le développement et investit en direct dans de nombreux projets de production d'énergie sur le territoire (détails dans la partie 1.5).

En effet, Roannais Agglomération s'est fixé l'objectif de couvrir 50 % de la consommation d'énergie du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, et 25 % à l'horizon 2030.

Au 1er janvier 2024 : **18%** de l'énergie consommée sur le territoire y est produite. ».

Les valeurs des étoiles sur le graphe sont **2380 GWh** de consommation énergétique et **430 GWh** de production EnR.



1.2 Le PCAET de Roannais Agglomération

Obligatoire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants, le « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) est un plan d'actions qui vise à minima l'atteinte des objectifs nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat déclinés sur le territoire, et revêt par ailleurs un volet d'adaptation au changement climatique.

Le PCAET de Roannais Agglomération couvre la période de 2020 à 2026. Il a été adopté le 30 janvier 2020. Il se décline en 28 actions qui contribueront à l'atteinte :

- des objectifs TEPOS de la collectivité concernant le volet **énergétique et adaptation au changement climatique**
- de la déclinaison des objectifs nationaux concernant le volet **qualité de l'air**

Ce plan d'actions porte principalement sur la sobriété et l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la décarbonation de nos consommations d'énergies.

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement.

Afin de mesurer les évolutions de la démarche au regard des objectifs définis, des résultats et des indicateurs, le « bilan à mi-parcours » du PCAET a été établi et a fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 30 mai 2024.

Le bilan des actions sur ces trois premières années peut être qualifié de très satisfaisant : 50% des actions sont déjà engagées, parmi lesquelles 39% sont achevées et seulement 11% ne sont pas encore démarrées. Le taux de réalisation global du PCAET est d'environ 60% en 2023.

Les orientations d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique via les programmes de rénovation de l'habitat, le développement d'équipements de production d'énergies renouvelables et le développement de la mobilité électrique sont autant d'avancées qui engagent le territoire dans sa transition énergétique et écologique.

Ainsi l'engagement pris par Roannais Agglomération d'avoir un PCAET en phase avec le territoire et en adéquation avec des objectifs « réalistes et pragmatiques » est en large partie atteint pour cette première période.

Par ailleurs, un certain nombre de nouveaux chantiers parallèles viennent alimenter le PCAET : les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables, les stratégies filière bois et biodiversité en cours d'élaboration, le schéma directeur immobilier et énergie...

Ce bilan permet également d'identifier des champs d'études à ouvrir pour le prochain PCAET dont la réflexion démarrera en 2025.

Le bilan à mi-parcours d'un PCAET est avant tout un exercice à l'intention de la collectivité elle-même et ne fait pas l'objet d'un contrôle de la part de l'État, cependant il a été mis à la disposition du public sur le site internet de Roannais Agglomération conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

Cap sur un plan climat 2026-2031

Roannais Agglomération se prépare à lancer un nouveau marché pour la réalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour la période 2026-2031. Dans la continuité du précédent

PCAET, ce nouveau plan constituera un outil stratégique essentiel pour la transition écologique du territoire, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et promouvoir les énergies renouvelables. À travers ce marché, la collectivité entend mobiliser des partenaires compétents afin de co-construire un PCAET ambitieux et adapté aux spécificités locales. Le lancement de cette nouvelle phase traduit la volonté de Roannais Agglomération de renforcer ses actions face aux défis climatiques et environnementaux des années à venir.

La nouvelle stratégie climatique du PCAET 2026-2031 de Roannais Agglomération sera définie par les élus de Roannais Agglomération.

1.3 Qualité de l'air

Obligations pour Roannais Agglomération en termes de qualité de l'air :

1. Atteindre des objectifs territoriaux biennaux (fixés par la collectivité), à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi exigeants que ceux du PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques) ;
2. Respecter les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1 du code de l'environnement dans les délais les plus courts possibles, et au plus tard en 2025 ;
3. **Lancer une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire concerné, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).**
4. Prévoir les solutions à mettre en œuvre en termes d'amélioration de la qualité de l'air et de diminution de l'exposition chronique des ERP les plus sensibles à la pollution atmosphérique.

Les trois premiers points sont pris en charge par le service Transition Energétique et le point 4 par le service Maintenance de Roannais Agglomération, notamment dans les crèches avec la mise en place de capteurs de CO2. Chaque directeur ou directrice gère la qualité de l'air intérieur grâce à une ventilation naturelle en fonction des données du capteur. En 2025, la mise en place de capteurs enregistreurs sera obligatoire.

La synthèse de l'évolution des polluants est présentée dans le tableau ci-dessous :

		CA Roannais Agglo
Evolution des émissions de SO2	2005/2022	-83%
Evolution des émissions de NOx	2005/2022	-57,50%
Evolution des émissions de COVNM	2005/2022	-52%
Evolution des émissions de NH3	2005/2022	+2,50%
Evolution des émissions de PM2,5	2005/2022	-39,50%

Evolution des émissions entre 2005 et 2022 (en pourcentage)

Il apparaît que les émissions de polluants ont fortement baissé sur le territoire de Roannais Agglomération entre 2005 et 2022. Ces baisses peuvent en partie s'expliquer par les réglementations européennes (normes Euro sur les véhicules...) et nationales, par des améliorations techniques (meilleure filtration des composés soufrés, baisse du taux de soufre dans le fuel, amélioration, filtre à particules ...), mais également par les politiques publiques locales en matière de soutien à la rénovation énergétique des logements, de la performance énergétique dans les entreprises, du développement de la mobilité électrique, etc...

Etude ZFE-m :

L'article 85 de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants et à ceux couverts par un plan de protection de l'atmosphère (PPA) de réaliser, dans le cadre de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), un plan d'action sur l'air comportant notamment **une étude d'opportunité portant sur la création d'une zone à faibles émissions - mobilité (ZFE-m)**.

Roannais Agglomération n'est pas soumise à un PPA mais étant une collectivité de plus de 100 000 habitants, elle a l'obligation de réaliser une étude d'opportunité ZFE.

LA ZFE, POUR QUOI FAIRE ?



L'étude d'opportunité ZFE-m permet aux collectivités de juger la pertinence de mettre en place une ou plusieurs ZFE sur son territoire, notamment pour atteindre ses objectifs en matière de qualité de l'air.

L'étude d'opportunité ZFE-m de Roannais Agglomération, a été réalisée par le service Transition Energétique en 2024, en collaboration avec l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et a mené à l'élaboration d'un rapport.

Cette étude a évalué l'impact d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Roannais Agglomération, en comparant différents scénarios de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Actuellement, la qualité de l'air est jugée peu préoccupante. Les principaux polluants identifiés sur le territoire étant l'ammoniac (NH₃), principalement dû aux activités agricoles du territoire et les particules fines dont la taille est inférieure à 2,5 micromètres (PM_{2,5}), principalement émis par les chauffages bois peu performants et les chauffages fioul.

Les différents scénarios montrent que la ZFE réduirait principalement les émissions d'oxydes d'azote (NO_x), mais ce polluant est jugé peu préoccupant sur le territoire de Roannais Agglomération, l'impact global sur la qualité de l'air serait donc limité. Ainsi, la mise en place d'une ZFE semble peu pertinente.

Le rapport est en cours de finalisation et validation et sera disponible 2025.

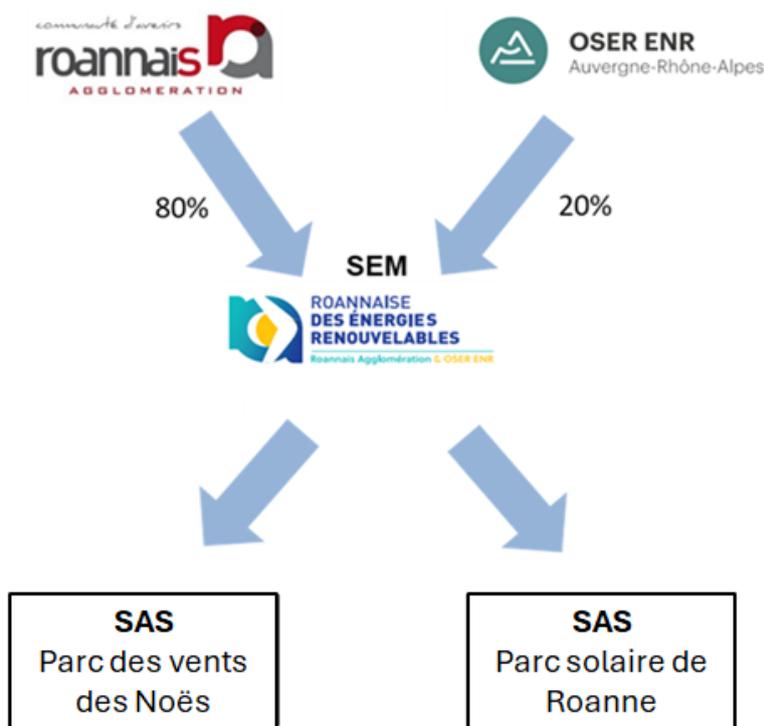
1.4 Le développement des énergies renouvelables

>> Un portage « 100% public »

Roannais Agglomération a souhaité maîtriser le développement des énergies renouvelables sur son territoire et maximiser les retombées économiques locales. C'est pourquoi l'agglomération a choisi de porter elle-même ce projet en créant en 2017 sa société d'économie mixte (SEM) « Roannaise des Energies Renouvelables », dont elle est actionnaire à 80% (le fonds d'investissement Rhône-Alpin OSER ENR¹ détient les 20% restant).

Il a ensuite été décidé, de créer plusieurs sociétés par actions simplifiée (SAS) en 2018 pour porter individuellement le développement des projets :

- La SAS « Parc des vents des Noës » pour le parc éolien des Noës
- La SAS « Parc solaire de Roanne » pour le parc solaire de Roanne



¹ Le fonds d'investissement OSER ENR est destiné à soutenir le développement des énergies renouvelables en région Auvergne Rhône-Alpes. Le fonds OSER ENR peut être sollicité pour toutes les filières : solaire, méthanisation, hydroélectricité, biomasse, géothermie. La création de ce fonds en 2014 a été insufflée par le Conseil Régional. Il repose sur un partenariat public/privé entre le Conseil Régional, la Banque des Territoires et 10 autres acteurs privés du territoire.

>> Parc éolien des Noës

Roannais Agglomération a voté en 2016 un plan de développement éolien prévoyant deux à trois zones sur lesquelles l'implantation d'éoliennes devrait être étudiée.

Ainsi, la commune **des Noës** a été identifiée comme zone favorable à l'implantation d'un parc éolien.

Chiffres clés

PARC DES VENTS DES NOES

6 éoliennes

Puissance : **17 MW**

Production : **42 GWh/an**

Investissement : **31 M€**

19 100 éq. habitants alimentés

La force de ce projet éolien est son portage public. En effet, c'est Roannais Agglomération, à travers la société « Parc des vents des Noës », société fille de la Roannaise des Énergies Renouvelables, qui pilote et finance le projet. Ainsi, le développement de la filière éolienne est maîtrisé et tient particulièrement bien compte des enjeux territoriaux (paysage, environnement, bruit, sources d'eau potable). De plus, les retombées économiques locales sont maximisées.



Le **projet s'appuie essentiellement sur les élus du territoire**. Ainsi, dès le début, le choix de la zone d'étude et le choix du mode de portage du projet à majorité publique ont été faits par les élus locaux réunis dès 2015 au sein du Groupe de Travail Intercommunal Eolien qui regroupe les élus des 14 communes de Roannais Agglomération initialement identifiées comme "ayant du potentiel éolien".

Les études de développement du projet des Noës ont également eu lieu entre 2017 et 2018. La période d'instruction de ce projet s'est achevée en 2020 et l'Enquête Publique a eu lieu cette même année et s'est conclue par un **avis favorable du commissaire enquêteur**.

L'arrêté préfectoral d'autorisation du parc a été obtenu le **18 janvier 2021**. S'en est suivie une période de 4 mois pendant laquelle l'autorisation préfectorale pouvait être attaquée à travers un « recours ». Cependant, le projet éolien des Noës n'a écopé d'aucun recours. C'est un événement suffisamment rare pour être souligné, car plus de 9 projets éoliens sur 10 subissent un recours en France. Les premiers travaux préparatoires des terrains ont également pu démarrer en fin de cette année 2021.

S'en est suivie la période de préparation de chantier, sur 2022, qui a permis :

- La signature du contrat de financement du projet, pour un montant de plus de 26M€, soit 85% de l'investissement total ;
- La signature du contrat de fourniture et d'installation des éoliennes avec le fabricant VESTAS (leader européen de la filière) ;
- La passation des principaux marchés de travaux (VRD, travaux électriques et génie civil)

Les travaux se sont déroulés sur environ 12 mois, entre fin-2022 et fin-2023, avec une **mise en service du parc en novembre 2023**.

Les travaux de raccordement du parc au réseau électrique sont également intervenus courant 2023, sous maîtrise d'ouvrage d'ENEDIS. Le parc a été raccordé au poste source de Changy, ce qui a nécessité la pose d'un réseau électrique sur 19km.



En 2024 ont été réalisées :

- La production de **31 GWh** d'électricité à fin septembre, production en phase avec les estimations prévisionnelles ;
- La première année de surveillance de l'impact écologique du parc sur la faune locale, notamment les chauves-souris et les oiseaux ;
- La réalisation d'une analyse du fonctionnement hydrogéologique du site 6 mois après la fin des travaux ;
- Les premières visites de scolaires en mai ;
- Un exercice de gestion du risque incendie grandeur nature mené par les pompiers de l'Allier ;
- La replantation de plus de 2 hectares de forêt impactée temporairement par le chantier.

Le projet éolien des Noës va permettre de générer environ **500.000€ de recette par an** à Roannais Agglomération à travers la revente de l'électricité et la fiscalité. Cette somme sera réinvestie dans d'autres projets de transition énergétique ou dans des services publics locaux.



>> Centrale photovoltaïque au sol de Montretout

La centrale photovoltaïque au sol est en service depuis janvier 2021 en lieu et place de l'ancienne décharge de Montretout, sur la commune de Roanne.



Chiffres clés

PARC SOLAIRE DE MONTRETOUT

Surface utile : 7.55 ha

Puissance : 5 MW

3.9 M€ d'investissement

2 700 éq. habitants alimentés

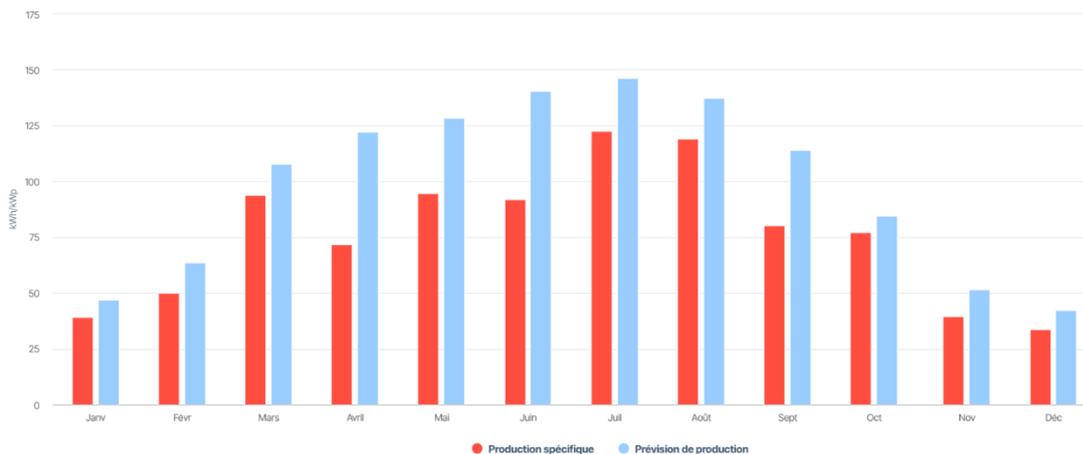
La centrale est performante : elle produit plus que ce que nous avons prévu au regard de l'ensoleillement moyen. Elle génère **70.000€ de recettes** chaque année.

L'entretien des espaces verts de cette centrale est réalisé majoritairement par éco-pâturation, ce qui a permis de rendre le site plus agréable et de réaliser 30 % d'économies par rapport à un entretien mécanisé classique.

Des visites de la centrale sont proposées à la demande de certains organismes ou établissements scolaires qui le souhaitent. En 2024, les élèves de l'établissement scolaire Carnot, du CFA du bâtiment, du collège Louis Aragon de Mably ou encore la MFR de Saint Germain Lespinnasse, sont allés visiter la centrale solaire afin de sensibiliser les élèves au développement des énergies renouvelables.

A fin septembre 2024, la centrale a produit **3,5 GWh d'électricité**, soit environ 20% de moins qu'une année moyenne en raison d'une météo particulièrement peu ensoleillée.

Sur les 12 derniers mois, la centrale a produit 4,56 GWh, soit 20 % de moins que le prévisionnel en raison d'une météo particulièrement peu ensoleillée cette année.



>> Méthaniseur territorial



Chiffres clés

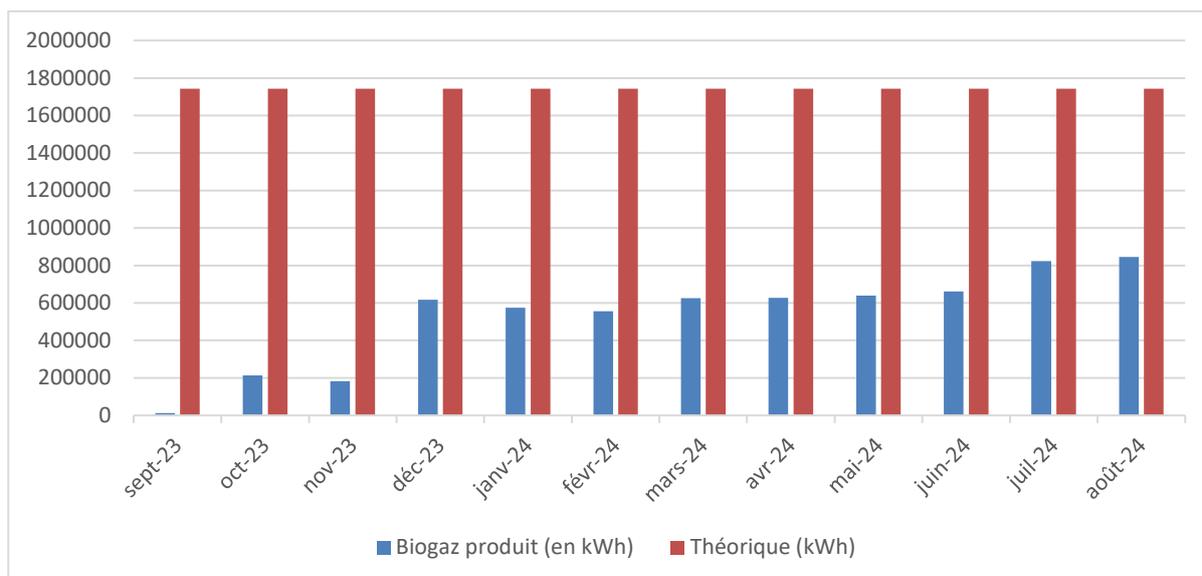
73 000 t/an de biodéchets valorisés
 2 M de m³ de biométhane produit chaque année
27 000 t/an d'engrais naturel produits pour les agriculteurs
4 500 habitants alimentés

Depuis septembre 2023, le méthaniseur territorial de Roannais Agglomération est géré par le concessionnaire Roanne Bio Energie. Ce concessionnaire a en charge la production de biogaz par la méthanisation des boues et graisses de la station d'épuration de Roanne, mais également l'intégration d'autres biodéchets provenant de l'industrie agroalimentaire pour optimiser le modèle économique.



L'emplacement stratégique permet de valoriser la production de biogaz auprès de l'entreprise voisine Sofidel. En effet, ENGIE a contractualisé avec cette entreprise pour sa fourniture en gaz (25 000 MWh annuels) soit 40% de sa consommation annuelle.

Production de biogaz 2023 et 2024



>> Massification Solaire

Roannais Agglomération a lancé en 2020 une démarche qui vise à faire émerger des projets photovoltaïques sur le patrimoine public de l'agglomération. Cette opération est menée en collaboration avec les communes.

Concrètement, l'objectif est de faire émerger des projets photovoltaïques sur **toutes les toitures et parkings appartenant à Roannais Agglomération et aux communes** qui ont accepté de faire partie de la démarche.

Pour cela, Roannais Agglomération a étudié le potentiel de production de chaque site. Cela a permis de dresser une liste de sites favorables au développement d'une centrale photovoltaïque.

Une fois cette étape réalisée, le choix du porteur du projet est fait en concertation avec la commune : il lui est laissé le choix d'investir.

En 2021 et 2022, l'intégralité du patrimoine public a été étudié, ce qui nous amène à :

- 70 études réalisées ;
- 50 études favorables (projets viables), dont :
 - 8 projets sur du patrimoine Roannais Agglomération
 - 35 projets sur du patrimoine communal
 - 7 projets sur du patrimoine privé (entreprises)

et la signature des premiers accords contractuels (sous forme de « promesses de baux ») avec les propriétaires de patrimoines favorables au photovoltaïque. Au total, ce sont **28 accords qui ont été signés** en 2023-2024.

En 2024, a commencé la réalisation **de la première centrale du projet de Massification Solaire**, une centrale construite en toiture et parking de l'entreprise MGA MedTech, installée en 2023 sur la zone de Bonvert à Mably. La **mise en service** de cette centrale interviendra en **novembre**. Ce projet est actuellement porté par la SEM Roannaise des Energies Renouvelables.

Sur le dernier trimestre 2024 aura également lieu :

- La contractualisation avec un **bureau d'études « structure »** pour la réalisation de diagnostics permettant de vérifier la compatibilité des toitures avec une installation photovoltaïque (vérification de la portance),
- La contractualisation avec un architecte qui réalisera les dossiers de permis de construire pour les centrales en parking,
- La contractualisation avec un maître d'œuvre mobilisable sur les phases opérationnelles à venir,
- L'obtention des premières autorisations d'urbanisme (DP ou PC),
- L'obtention des premières propositions de raccordement (Enedis).
- Le lancement de deux autres chantiers : en toiture du gymnase de Commelle-Vernay et du parking silo Foch Sully.

Suites du projet :

2025-2026 :

- Poursuite des étapes antérieures (signatures des accords, études, autorisations)
- Recherche de financements bancaires des projets
- Réalisation de travaux

>> Géothermie Profonde

La géothermie profonde, ou géothermie haute énergie, consiste à exploiter les fluides du sous-sol entre 2500 et 5000 mètres de profondeur. Ce type de géothermie nécessite la création d'une centrale géothermique en surface (emprise 1ha-1,5ha). Les fluides ainsi exploités ont une température supérieure à 100°C et permettent de subvenir aux besoins locaux en chaleur ou encore de produire de l'électricité.

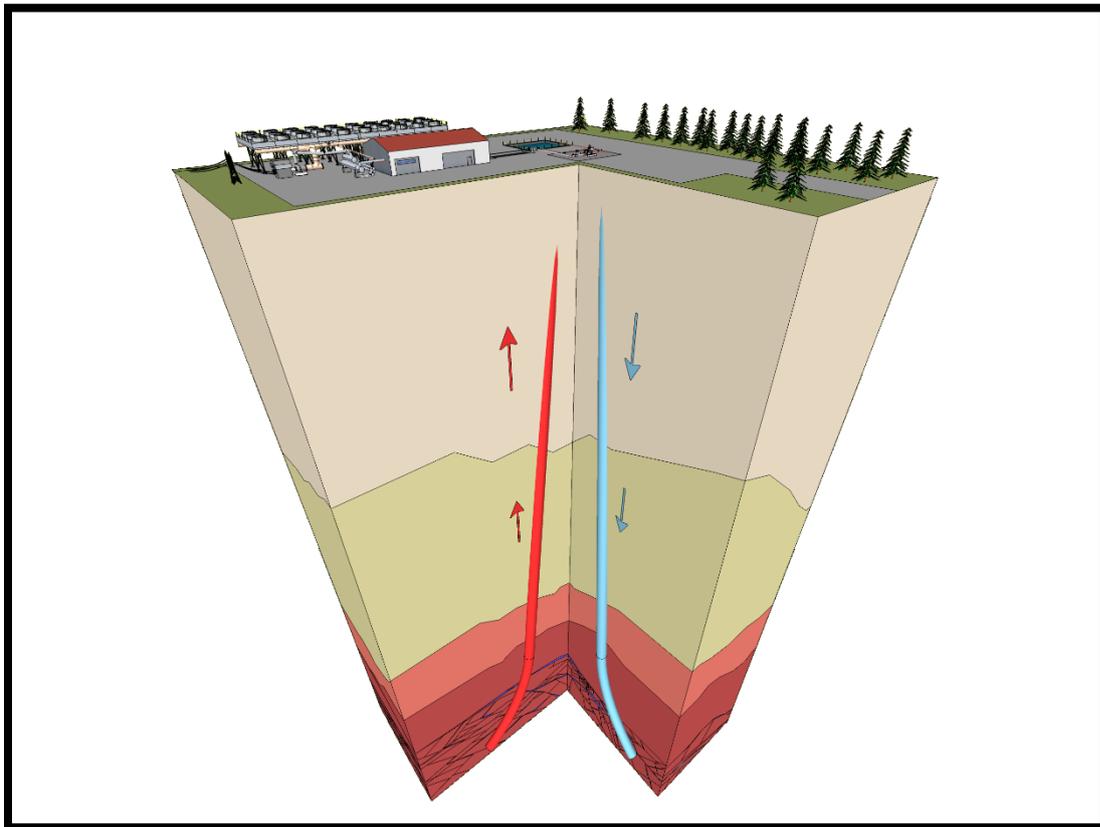
Aujourd'hui en France, la géothermie profonde c'est 76 installations, dont :

- 59 alimentent des réseaux de chaleur (Bassin parisien et Bassin aquitain essentiellement), produisant 1650 GWh/an ;
- 15 remplissent des usages industriels, agricoles ou de balnéothérapie, produisant 130 GWh/an ;
- 2 produisent de l'électricité, produisant 102 GWh/an.

C'est une énergie renouvelable, décarbonée et qui consomme peu de foncier, puisque la majorité de l'installation est souterraine. C'est une énergie non-intermittente (produit 85-90% du temps) et qui améliore la résilience du territoire.

Dans le reste de l'Europe, c'est plutôt la production d'électricité qui est favorisée à travers la géothermie haute énergie (L'Islande, l'Italie et la Turquie sont en tête du développement de cette énergie).

Pour être exploitée, cette énergie nécessite le forage de deux puits, appelés doublet géothermique, qui permettent de pomper le fluide chaud naturellement présent dans le sous-sol puis de le réinjecter dans son milieu d'origine. L'énergie thermique est extraite des fluides est transférée à de l'eau dans un échangeur thermique situé dans la centrale géothermique et c'est cette eau qui est utilisée par la suite comme vecteur énergétique.



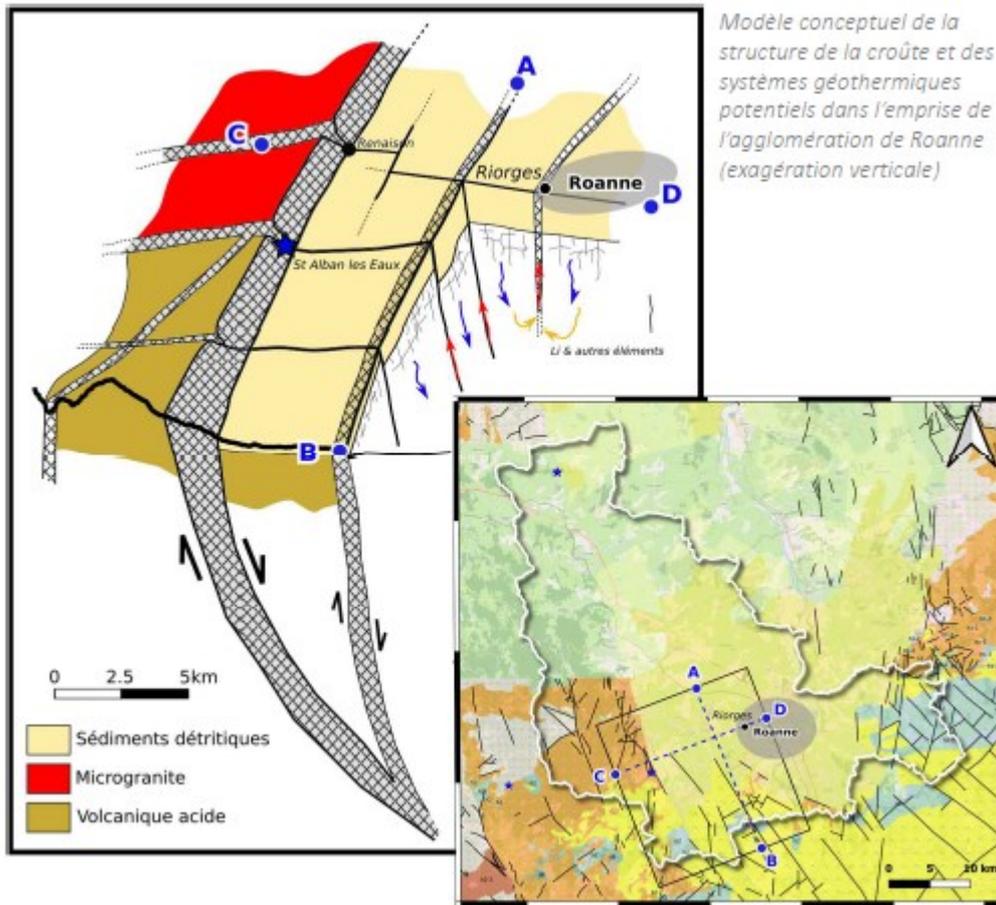
Un usage secondaire peut être envisagé : certaines roches souterraines sont **chargées en métaux** tels que le **lithium**. Ces derniers ont la caractéristique d'être facilement lessivés par les fluides souterrains et peuvent être exploités grâce à la géothermie. Par exemple en Alsace, les exploitants de centrales géothermiques se sont aperçus que le fluide géothermique exploité présentait une concentration de l'ordre de 150mg par litre d'eau. Sur 1 seul site, la production peut être très conséquente et représenter plus de **50.000 batteries de voitures électriques par an**.

Le projet de Roannais Agglomération

Les connaissances actuelles du sous-sol du Massif central nous indiquent des flux de chaleur élevés à des profondeurs relativement faibles, de plus les roches qui constituent ce sous-sol sont majoritairement granitiques, donc imperméables et propices à des écoulements souterrains en failles. Ces conditions sont propices à l'exploitation géothermique.

Roannais Agglomération présente ainsi a priori :

- Un sous-sol profond chaud (130°C à 3.000 mètres de profondeur)
- Plusieurs failles majeures dont une très importante sur l'axe Sail-les-Bains / Saint-Alban-les-Eaux
- Plusieurs autres failles formant potentiellement des « intersections de failles », lieux privilégiés pour la recherche de potentiel géothermique



- Un sous-sol constitué partiellement de « Tufs Anthracifère » propice à la présence de lithium, terres rares, etc...

Ainsi, de la même manière qu'elle s'est investie dans le développement du photovoltaïque et de l'éolien, l'agglomération souhaite développer la géothermie profonde sur son territoire.

Afin de développer ce projet de grande envergure, l'agglomération a recruté en novembre 2023 un groupement constitué des sociétés TLS GEOTHERMICS et KALIOSPHERE en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage.

Concrètement, ce projet pourrait permettre de produire :

- De l'eau chaude, dans le but d'assurer les besoins de chauffage de bâtiments et/ou industries ;
- De l'électricité, en réinjection sur le réseau public ;
- Du lithium, métal indispensable à la transition énergétique.

Le projet se situe dans sa première phase de développement qui consiste à caractériser la ressource et déterminer si un ou plusieurs de nos objectifs sont réalisables mais aussi de déposer les permis et démarches administratives exploratoires nécessaires à la réalisation des forages et construction de la centrale. Le développement du projet est divisé en 4 grandes phases réparties sur 6 ans.

PHASE 1 de décembre 2023 à fin 2025 : Les projets de géothermie relèvent du code minier et doit notamment passer par le dépôt d'une demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) qui assure au titulaire l'exclusivité des recherches dans le sous-sol sur un périmètre donné. Cette phase comprend la rédaction de deux dossiers de PER, le premier pour la géothermie et le second pour le lithium (qui doit nécessairement faire l'objet d'une demande distincte). Cette phase a également consisté à solliciter la couverture du risque financier du projet par le Fonds SAF.

PHASE 2 de mars 2024 à janvier 2025 : Cette phase comprend la réalisation d'études géologiques et géochimiques sur le territoire afin d'analyser la composition et les déformations des roches en surface. Ces observations sont essentielles pour permettre à l'AMO de retracer l'histoire géologique de la région. Les observations et prélèvements sur le terrain se sont déroulées sur 1 semaine en mars 2024. Cette phase inclut également la cartographie de potentiels de vente de chaleur et une première étude technico-économique du projet. L'ensemble de ces étapes alimenteront un premier rapport d'étape, qui sera établi à la fin de l'année 2024.

PHASE 3 de janvier 2025 à fin 2025 : Cette phase, qui est la plus importante dans le cadre du développement du projet, correspond à la qualification géophysique du sous-sol de Roannais Agglomération. Les investigations géophysiques visent en priorité à :

- Déterminer les caractéristiques structurales du sous-sol (quel type de roche, à quelle profondeur, de quelle épaisseur...),
- Identifier et localiser les failles souterraines,
- Déterminer la forme et la taille des failles en 3 dimensions,
- Détecter des circulations de fluides dans les failles.

Pour cela, quatre types d'acquisitions auront lieu :

- relevés de sismique passive 3 composantes
- Mesures gravimétriques
- Sondages magnétotelluriques
- Mesure des émanations naturelles de CO₂ du sol

PHASE 4 de début 2027 à début 2029 : Cette dernière phase viendra conclure le développement du projet de géothermie profonde et interviendra à conditions que les études menées jusque-là sont favorables. Elle consiste en la formalisation d'un Dossier d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Minier (DAOTM). Le Dossier d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Minier (DAOTM) est un dossier administratif encadré par le code minier nécessaire pour toute activité impliquant des travaux de forage, de recherche ou d'exploitation de ressources minérales ou énergétiques sous la surface terrestre. Celui-ci a pour objectif de s'assurer que les travaux miniers ou de géothermie sont réalisés dans des conditions qui minimisent les impacts environnementaux, respectent la sécurité des travailleurs et des populations locales, et prennent en compte les contraintes techniques et géologiques. Il permet aux autorités compétentes, notamment la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de contrôler et d'encadrer les projets avant leur mise en œuvre.

Ce dossier comprendra :

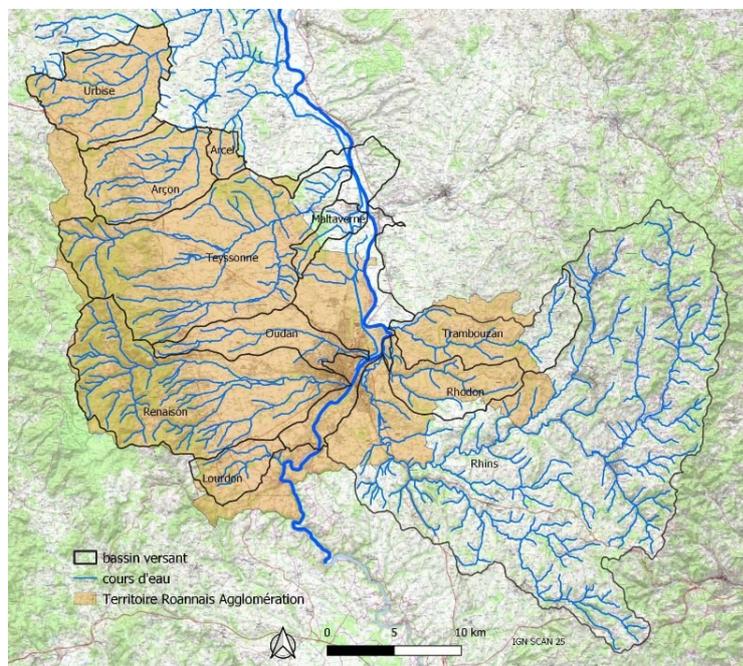
- Une étude de conception du chantier et de l'implantation d'une centrale, la planification des travaux ;
- Une présentation de l'ingénierie de puits et de forage (programme de mesures, essais et matériels, gestion) ;
- Les plans de situation, d'implantation du projet, de masse ;
- Une étude d'impact sur l'environnement (EIE).
- Une étude de dangers comprenant notamment un volet sismicité ;
- Une étude de nuisance sonore ;

- Une demande de défrichement le cas échéant ;

Il sera instruit par les services de l'Etat puis porté dans son intégralité à la connaissance du public à travers une enquête publique.

En termes de calendrier, un premier forage pourrait avoir lieu au plus tôt en 2029/2030.

>> Hydroélectricité



Roannais Agglomération a lancé en juillet 2023 un appel d'offre dans le but de recruter un bureau d'étude afin que celui-ci identifie de nouveaux potentiels hydroélectriques sur le territoire. Le potentiel étudié était porté sur les cours d'eau Basse/Moyenne et Haute Chute, ainsi que les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Cette étude a permis d'identifier 9 sites ayant un potentiel intéressant. 7 potentiels projets de turbinage sur des réseaux d'eau potable ou d'eau usée, 1 potentiel projet en sortie de la station d'épuration de Roanne et 1

potentiel projet de Station de Transfert Energie par Pompage (STEP) pour du stockage d'énergie. En revanche le territoire ne dispose d'aucuns potentiels sur du cours d'eau, en raison de l'intermittence importante des débits d'eau au cours des saisons, les faibles hauteurs de chute ainsi les fortes contraintes environnementales qui sont relativement marqués sur la zone d'étude (réservoirs biologique) rendant plus incertain l'aboutissement d'une demande d'autorisation.

En conclusion, les potentiels se situent sur du réseau en exploitation par la Roannaise de l'Eau. Les services se sont rencontrés au premier semestre 2024 au sujet de cette étude et Roannaise de l'Eau a choisi de porter directement les projets.

>> Chaudière à CSR

Le SEEDR (syndicat de traitement des déchets ménagers du Roannais) a passé un contrat de DSP en concession avec l'entreprise 3Wayste afin de construire une usine de tri et traitement « multi-filières » des déchets du Roannais. Cette usine, sera implantée dans la Zone d'Activité de Bonvert et ouvrira ses portes dès 2027. Cette usine permettra d'écarter de l'enfouissement environ 20.000 tonnes annuels de déchets (sur les 30.000 tonnes actuelles).



Parmi ces 20.000 tonnes, environ 15.000 tonnes seront transformées en CSR (Combustibles Solides de Récupération), un matériau combustible valorisable pour produire de la chaleur et de l'électricité au sein d'une chaufferie à CSR. En 2024, Roannais Agglomération a lancé une réflexion concernant le développement d'une chaudière à CSR avec pour objectif de valoriser le gisement produit localement et vendre la chaleur à des clients industriels locaux.



>> Création d'un livret pour visiter le parcours pédagogique des Energies Renouvelables

Sur la commune de Roanne, les quartiers de Montretout et du Port, accueillent plusieurs équipements de production d'énergies renouvelables.

Afin de mettre en lumière ces équipements d'énergies renouvelables, Roannais Agglomération a déployé un parcours pédagogique valorisant la transition écologique de son territoire sur environ 4 km (aller-retour). Tout au long de ce parcours, on retrouve :

- **Un arbre à vent** (propriété de Roannais Agglomération) ;
- **Une centrale hydroélectrique** (propriété d'ENGIE SHEM) ;
- **Une chaufferie biomasse** (propriété de la Ville de Roanne) ;
- **Une centrale photovoltaïque au sol** (propriété de Roannaise des Energies Renouvelables) ;
- **Un méthaniseur** (propriété de Roannais Agglomération, en concession auprès de Roanne Bio Energie).



Devant chacun de ces équipements a été implanté un totem informatif à l'attention du grand public, ce dernier fournissant quelques informations sur l'équipement en question et présentant un plan du parcours pédagogique, afin que les visiteurs puissent se repérer.

Un livret du parcours pédagogique a été réalisé en 2024 par les services de Roannais Agglomération et mis à la disposition du public afin d'étayer les informations sur chaque équipement et guider plus précisément les visiteurs, à la dernière page de ce livret, les visiteurs trouvent un petit jeu très ludique.



Par ailleurs, 3 pupitres explicatifs autour de la centrale solaire ont été installés en mai 2024.

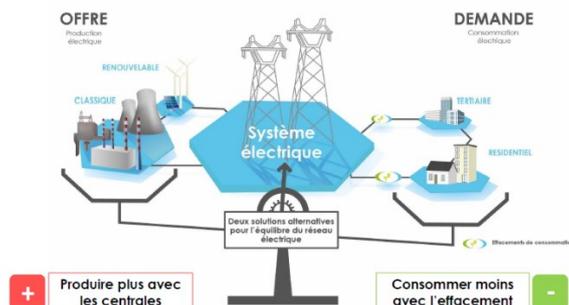


>> L'effacement diffus

Roannais Agglomération s'investit pleinement dans la réduction de ses consommations, notamment à travers des investissements d'efficacité énergétique mais aussi un plan de sobriété initié en septembre 2022. Toujours sur le sujet des économies d'énergie, Roannais Agglomération propose également à ses administrés des solutions comme celle de l'effacement diffus ».

Pour ce faire, Roannais Agglomération a publié un AMI au premier trimestre 2022 et dans le cadre duquel l'entreprise Voltalis, spécialisée dans cette technologie a été retenu.

L'effacement diffus est un système qui permet de couper simultanément l'alimentation en énergie des équipements électriques énergivores chez ses adhérents (chauffe-eau, chauffages) pendant une durée très limitée, ce qui permet de limiter les pics de consommation sur le réseau électrique. Ce système permet de favoriser « l'effacement » de consommations, plutôt que la production d'électricité « en urgence » (par les centrales thermiques) pour maintenir l'équilibre sur le réseau électrique. C'est donc un dispositif écologique, qui permet de limiter la consommation d'énergies fossiles pour produire l'électricité, et donc de réduire notre empreinte carbone.



Le dispositif se présente sous la forme de boîtiers connectés, installés sur le chauffe-eau, et les chauffages électriques des ménages. Voltalis les installe gratuitement. Par ailleurs, Voltalis met à disposition de ses adhérents un système de contrôle de leur consommation d'électricité, via une application qui leur permet de surveiller et piloter à distance leurs appareils électriques. Voltalis estime que son accompagnement des ménages permet de générer jusqu'à 15% d'économie d'électricité.

Cette initiative répond donc complètement aux objectifs fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Roannais Agglomération.

Depuis son lancement en avril 2022, plus de 600 foyers roannais, chauffés à l'électricité, ont bénéficié de l'installation d'un boîtier connecté. Ce dispositif gratuit permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie. En une année, la production de 344 MWh a ainsi été évitée, avec à la clé une baisse des émissions de 153 tonnes d'équivalent CO2 sur le territoire.

>> PERSPECTIVES 2025

- **Centrale solaire de Montretout** : Poursuite de l'exploitation, organisation de visites de sensibilisation pour les scolaires et installation de panneaux de communication
- **Parc éolien des Noës** : Exploitation, création de supports de communication et proposition de visites du site aux scolaires
- **Méthaniseur** : Exploitation
- **Massification Solaire** : Etudes, autorisations d'urbanisme, demandes de raccordement, recherche de financements, travaux
- **Géothermie Profonde** : Poursuite des études, identification de la ressource
- **Chaudière CSR** : Développement potentiel du projet et notamment l'identification des futurs clients avec la signature d'accords d'achat de la chaleur
- **Circuit pédagogique des EnR** : Distribution du dépliant permettant la visite en autonomie du circuit pédagogique
- **Effacement diffus** : Lancement d'une nouvelle campagne de déploiement

1.5 L'Habitat

Roannais Agglomération a adopté en juin 2016 son PLH (Programme Local de l'Habitat) pour la période 2016-2021 avec des orientations fortes sur la rénovation énergétique des logements en lien avec les objectifs TEPOS. Le PLH a été prolongé, dans un premier temps jusqu'en décembre 2023, puis jusqu'en septembre 2024 pour permettre de continuer les actions tout en élaborant un nouveau document de programmation 2025-2030. Dans ce cadre, un accompagnement poussé des ménages et plusieurs dispositifs d'aides ont été mis en place et se poursuivent sur l'année 2024.

>> Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Afin d'encourager la rénovation énergétique du parc privé, Roannais Agglomération et ses partenaires (Département et intercommunalités de la Loire) ont créé un **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat** en 2016 : **Rénov'Actions42**.

Ce service public, à destination des particuliers, bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriétés, est animé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Loire (ALEC42).

Il comprend :

- L'information de premier niveau, c'est-à-dire du renseignement téléphonique via l'Espace Conseil France Renov' ;
- L'orientation des porteurs de projets éligibles aux aides de l'ANAH vers les opérateurs compétents ;
- Pour tous les autres ménages, l'ALEC42 assure l'accompagnement des ménages dans leur projet, ce qui inclut
 - Un accompagnement technique et du conseil sur-mesure ;
 - La mise en relation avec des professionnels locaux et qualifiés (artisans, maîtres d'œuvre, etc...) ;
 - La rédaction des demandes d'aides financières mises en place par l'intercommunalité.
- La mise à disposition de Roannais Agglomération toutes les statistiques relatives à ce dispositif.



L'année 2024 est une année transitoire dans l'attente de la mise en place du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH).

>> Les dispositifs d'aides

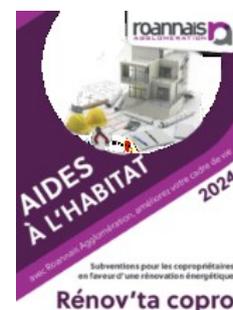
En complément du SPPEH, Roannais Agglomération a mis en place des aides locales en faveur de la rénovation énergétique :

- **Rénov'ton logement** : les propriétaires qui portent notamment un projet de rénovation énergétique peuvent bénéficier d'une aide (sans condition de ressources) qui peut être renforcée par l'aide de l'Etat : Ma Prime Renov'.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, Roannais Agglomération a soutenu la rénovation de 32 logements permettant un gain énergétique moyen de 40%.



- **Rénov'ta Copro** : les copropriétés peuvent, via un appel à projet, bénéficier jusqu'à 30% de subvention sur leurs travaux de rénovation énergétique sur les parties communes, plafonnée à 4 000 € par logement et plafonnée à l'enveloppe annuelle votée. En 2024, Roannais Agglomération a soutenu la rénovation de 3 copropriétés totalisant 56 logements permettant un gain énergétique moyen de l'ordre de 45%



- **Prime à la sortie de vacance** : afin de lutter contre la vacance, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide permettant de remettre sur le marché des logements vacants depuis plus de 2 ans (sans condition de ressources).

Au cours du 1^{er} semestre 2024, Roannais Agglomération a accompagné 20 logements rénovés en sortie de vacance.



- **Lutte contre la précarité énergétique pour les revenus modestes et très modestes** : Roannais Agglomération apporte un cofinancement aux aides de l'Etat au titre des dispositifs 'Ma Prime Rénov' (parcours accompagné) et 'Ma Prime Logement Décent' pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes et ce, notamment dans le cadre de l'OPAH-RU de la Ville de Roanne.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, Roannais Agglomération a accompagné la rénovation de 8 logements permettant un gain énergétique moyen de 60%.



>> PERSPECTIVES 2025

- Mise en œuvre d'un nouveau PLH pour la période 2025-2030
- Mise en œuvre d'un nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

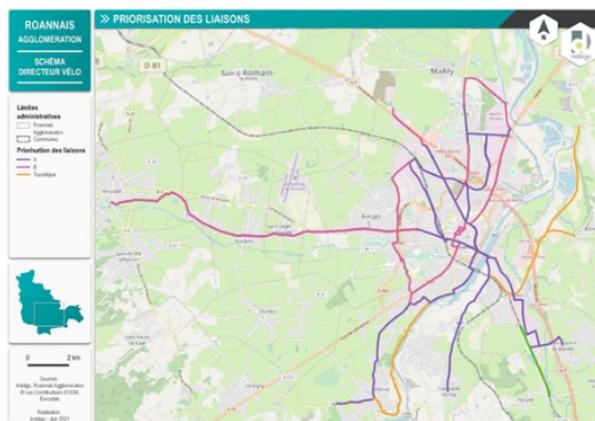
1.6 Déplacements - Mobilités

>> Valoriser le territoire par le développement de la pratique du vélo

La mise en place d'un schéma directeur vélo

Dans le cadre du Plan Vélo présenté par le gouvernement le 14 septembre 2018, le ministère de la Transition écologique et l'ADEME ont lancé l'appel à projets « Vélo et territoires 2018 », destiné à accompagner les territoires de moins de 250 000 habitants dans la conception et la mise en œuvre d'une politique cyclable.

Roannais Agglomération a été retenue pour déployer un nouveau schéma directeur vélo (2022-2026) à l'échelle des 40 communes. Le



précédent datait de 2011 et était limité aux 6 communes de l'ancien Grand Roanne Agglomération.

Parmi les objectifs principaux de ce schéma :

1 Structurer un réseau cyclable	2 Conforter l'offre de stationnement	3 Accompagner la pratique du vélo	4 Préparer le suivi du schéma
<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en conformité l'existant > Construire des d'infrastructures cyclables prioritaires pour finaliser le maillage intercommunal > Desservir les polarités urbaines, les établissements scolaires, les zones d'emplois 	<ul style="list-style-type: none"> > Densifier l'offre de stationnement sur l'espace public, en gare, dans les lieux d'habitations collectifs et les zones d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> > Développer et structurer une offre de services vélos > Accompagner les communes dans la création d'aménagements cyclables par le biais de fonds de concours > Communiquer et sensibiliser par un plan d'actions en faveur des mobilités actives 	<ul style="list-style-type: none"> > Construire une « vision commune » > Organiser le suivi et l'évaluation de la politique cyclable

L'été 2024 est une année charnière. Elle a été mise à profit pour aller de nouveau à la rencontre des 40 communes de Roannais Agglomération ainsi que les associations comme « Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais ». L'ensemble de ces concertations ont permis entre autres, de collecter des retours d'expériences et de nouvelles données autour du vélo pour préparer un premier bilan à mi-parcours (automne 2024).

→ 17 communes au total ont répondu présentes.

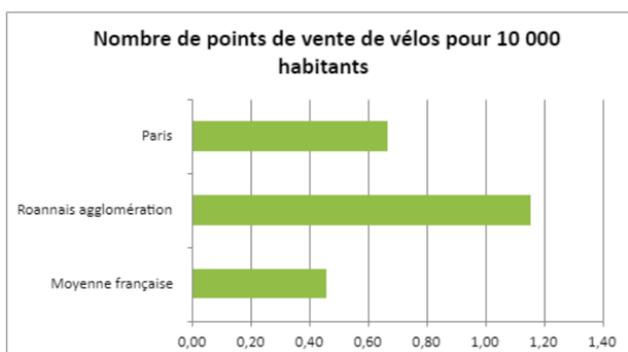
En 2024, la part modale du vélo est estimée à 6% sur l'ensemble du territoire. L'agglomération espère atteindre son objectif de 9% d'ici 2026. Les diagnostics des déplacements domicile-travail et domicile-études demeurent principalement concentrés en zones urbaines dans des villes telles que : Riorges - Roanne - Mably -Le Coteau.

Côté équipements, le territoire offre en moyenne 19 places de vélo pour 1000 habitants dont 60% des équipements sont situés à moins de 100m de commerces. Il est aussi précisé l'objectif de promouvoir l'offre des itinéraires touristiques et de développer les itinéraires vélos « loisirs ». Actuellement, Roannais Agglomération offre 850km d'itinéraires de randonnées balisés pouvant accueillir la pratique du VTT.

Par ailleurs Roannais Agglomération détient un nombre de points de vente, location et de réparation par habitant plus élevé que la moyenne française et même que la ville de Paris.

Chiffres clés

12 points de vente et de réparation : 7 points de vente à Roanne, 3 à Mably et 1 au Coteau, 1 à Renaison.



Financements des infrastructures et stationnements cyclables

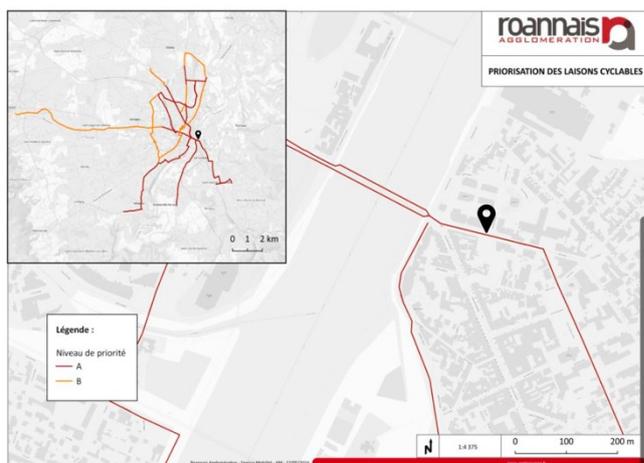
Sur le territoire de Roannais Agglomération, les communes et le Département de la Loire ont la compétence "voirie" sur la grande majorité du réseau routier existant. Afin de soutenir la réalisation des itinéraires cyclables prévus au schéma directeur vélo, Roannais Agglomération a mis en place deux fonds de concours dédiés de 1 810 000 € destinés aux communes dont un pour soutenir la création d'aménagements cyclables à hauteur de 1.31M€. Ils visent à soutenir la création de bandes cyclables, pistes cyclables ou encore voies vertes sur les 16 km de liaisons cyclables prioritaires d'intérêt communautaire.



La difficulté de garer son vélo en sécurité est aussi un frein au développement de sa pratique. Dans ce cadre, Roannais Agglomération a créé un fonds de concours spécifique de 60 000 € pour soutenir l'achat d'arceaux et de consignes individuelles.

Ce fonds est accessible aux 40 communes du territoire et les stationnements ainsi créés doivent être posés sur l'espace public.

Quelques exemples d'aménagements :



La création de **bandes cyclables** dans la commune du Coteau



La commune de **Villerest** pour l'aménagement d'une **voie verte** sur la Route de Sainte-Sulpice (2022)



La commune de **Renaison** pour l'aménagement de pistes cyclables sur la route de Saint-André (2022)



→ Un total de 7.55 kms comprenant 1.72 kms de pistes cyclables, 2.33 kms de bandes cyclables, 3.5 kms de voies vertes et 108 stationnements ont été réalisés pour un montant alloué de **622 744 €** aux communes sollicitant les fonds de concours destinés à cet effet.

Enquête publique

Une enquête publique a été élaborée au cours du mois de juillet 2024 par le service Mobilité de Roannais Agglomération. Une première enquête avait été réalisée en 2020 lors de la construction du schéma directeur. C'est pourquoi dans le cadre du bilan à mi-parcours, il paraissait opportun de refaire une étude pour mesurer les nouveaux usages et évolutions de pratiques sur le territoire.

Une enquête qui démontre depuis la crise sanitaire de la Covid-19, une évolution à la hausse du nombre de cyclistes sur le territoire. En effet, 97% des répondants (sur 584) ont un vélo à disposition, 36% (sur 584) ont un VAE preuve qu'ils se démocratisent sur le territoire et concernant les usages du vélo, ils sont à 70% pour le loisirs, 40% pour le travail et 10% pour le tourisme.

En revanche, parmi les freins importants à l'usage du vélo nous retrouvons la sensation de danger, le manque d'aménagements considérés comme sécurisés et la peur du vol qui sont une réelle préoccupation pour les usagers du vélo. L'amélioration des aménagements et la mise en place de nouveaux services pourraient alors contribuer à l'augmentation de la part modale du vélo.

Jalonnements vélos

Afin de pouvoir accompagner les cyclistes et leurs assurer une desserte guidée et sécurisée, Roannais Agglomération avait pour projet en 2023 de produire et mettre à jour un ensemble de cartes communales avec l'implantation de poteaux signalétiques directionnels statiques.

Après concertation des communes, il est apparu que le jalonnement vélo n'était pas adapté. Roannais Agglomération a donc décidé de contractualiser avec l'entreprise GEOVELO.



Cette solution a de nombreux avantages tant pour les usagers (*préparation de son parcours selon son profil sur la base de géolocalisation GPS, suivi d'un itinéraire sécurisé, contribution citoyenne par signalement...*) que pour l'agglomération (*dynamisme des données et outil d'analyse, vitrine touristique des villages de caractères au profit du cyclotourisme, budget maîtrisé : 19 000€*). Elle permet également d'animer une communauté (ici « Roannais Agglomération »), des défis et différentes actions promotionnelles à l'échelle non plus de 25 mais de 40 communes.

Par ailleurs, l'ensemble des 23 boucles VTT et les circuits de la route des vins ont été intégrés.

Le lancement de l'application a eu lieu lors de la semaine Fédérale du Cyclotourisme du 20 au 28 juillet 2024.

Quelques chiffres depuis le lancement en juillet 2024

Trajets réalisés

1 061
(581 le mois d'avant)

Distance parcourue

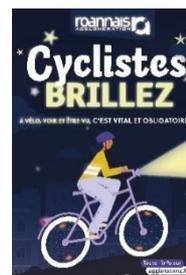
17 629 km
(7 561 km le mois d'avant)

Participants au challenge

188
(103 le mois d'avant)

Plan de communication et de suivi

La collectivité communique et sensibilise régulièrement auprès des habitants à l'usage des mobilités actives. Des campagnes de communication autour de la sécurité à vélo (*comme l'éclairage, l'attache du vélo sur les arceaux et l'emportérage²*) et du partage de l'espace ont été diffusées par Roannais Agglomération.



Les voies vertes

Après une première voie verte créée en 2019 par Roannais Agglomération, pour relier le Pontet à Riorges jusqu'au Boulevard de Valmy à Roanne et la voie verte départementale (Véloire) ;



Semard.

L'année 2024 fut marquée par la construction de 2 nouvelles voies vertes :

- Coteau- Commelle Vernay et Roanne : création de 2,5 km de voies sur les trois communes ;
-
- Riorges (2023-2025) : création de 620 mètres linéaires rue Pierre

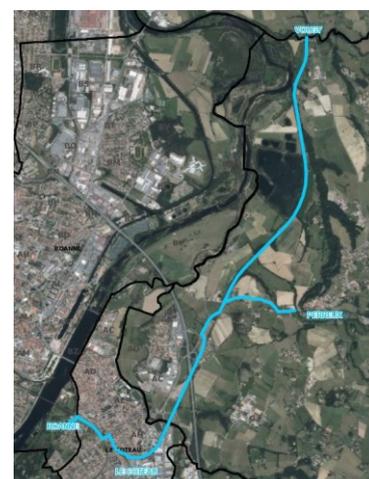


Ces dernières ont fait l'objet de demandes de fonds de concours auprès de l'agglomération afin d'accompagner les communes dans leur financement.

Enfin, Roannais Agglomération a démarré en 2024 des études pour la création d'une voie verte de 7.2 kms reliant les communes de Vougy, Perreux et Le Coteau

Dans le cadre de son « schéma de développement du vélo dans la Loire », le Département souhaite assurer une continuité du grand itinéraire « Loire à Vélo » jusqu'à la commune de Roanne. Pour ce faire, il a été envisagé de créer une grande boucle vélo de 35 km entre Roannais Agglomération (Roanne) et Charlieu-Belmont Communauté (Pouilly sous Charlieu), intégrant la Véloire.

Charlieu-Belmont-Communauté a récemment réalisé la portion entre Pouilly-Sous-Charlieu et Vougy. Il reste à réaliser la section entre ce giratoire et la limite de communes entre Vougy et Perreux qui permettra d'assurer la continuité avec la voie verte à créer par Roannais Agglomération.



² Faire tomber le cycliste en ouvrant la portière de sa voiture

Service de location de vélo à assistance électrique :



En 2021, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) des transports, la collectivité a fait le choix de créer un nouveau service de location de vélos à assistance électrique (VAE) longue durée, afin de promouvoir la mobilité active sur le territoire. Ce nouveau service est confié à la STAR en collaboration avec le Vélo Club Roannais (VCR).

Aussi 100 vélos à assistance électrique, mais aussi une remorque et un triporteur à assistance électrique sont proposés pour des durées de location de 1 mois, 3 mois et 6 mois.

Ce nouveau service est conçu pour faire découvrir le mode de transport qu'est le vélo électrique sans aucune contrainte avant d'éventuellement décider de passer à l'achat.

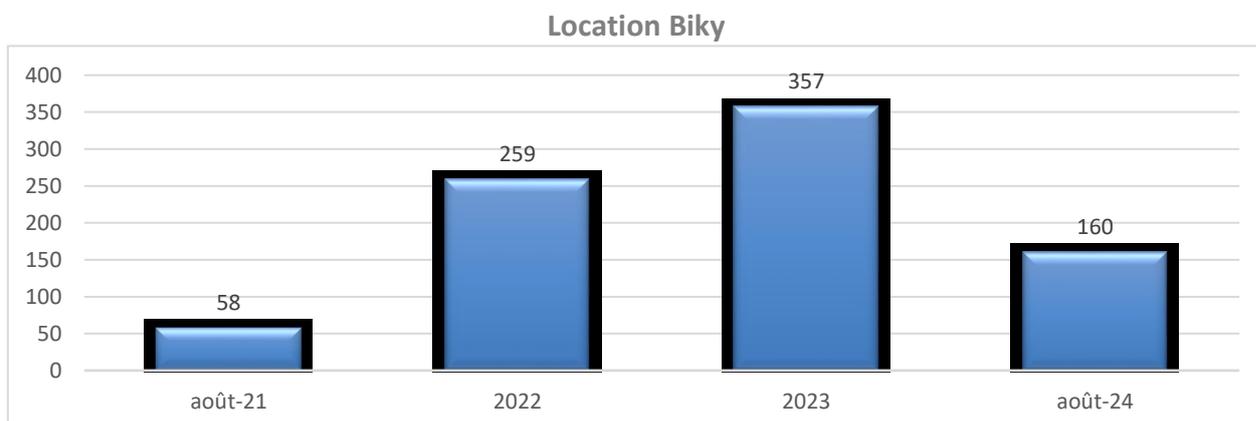
Des ateliers de remise en selle à destination d'un public sénior sont également réalisés chaque année avec le partenaire de la STAR – le Vélo Club Roannais.

La STAR poursuit en parallèle ses opérations de promotions et communication lors de la journée du Challenge Mobilité cette année, le 4 juin 2024 avec une intervention et démonstration au sein de l'entreprise Roannaise KNDS.



Elargissement de la flotte BIKY

Fort de son engouement depuis son lancement au 30 août 2021 le service Biky a doublé sa flotte au 1^{er} mars 2023 pour passer de 100 à 200 vélos.



En août 2024, plus de 160 Biky sur 200 étaient loués pour le grand public confirmant le succès du service.

Mise en œuvre du programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV)



Dans la continuité de l'action "piste routière" menée avec les polices municipales de Roanne, Riorges, Le Coteau et Renaison, Roannais Agglomération expérimente depuis la fin de 2022, le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) auprès des élèves de CM2. Le Vélo Club Roannais, prestataire de Roannais Agglomération, est intervenu pour dispenser les modules du SRAV. Ainsi sur l'année 2023-2024, le SRAV a été dispensés dans les écoles primaires de 10 communes de Roannais Agglomération représentant 508 élèves.

Aujourd'hui, sur 20 classes, 436 attestations de réussite SRAV ont été délivrées sur 508 élèves présentés, soit un taux de réussite de l'ordre de 85,82 %.

Une nouvelle campagne du SRAV est prévue à partir de septembre 2024 avec pour objectifs de pouvoir étendre le dispositif auprès des établissements périurbains.



>> PERSPECTIVES 2025

- Revoir les priorisations de liaisons dans le cadre du schéma directeur pour soutenir de nouveaux aménagements
- Lancer les études préparatoires pour travaux sur la voie verte Perreux-Vougy-Le Coteau
- Engager la réflexion autour du financement de nouveaux services comme la participation au financement d'arceaux vélos avec borne de charges électriques publiques.

>> La mobilité électrique

Véhicules électriques

Dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique, Roannais Agglomération doit faire face à un défi majeur : limiter l'impact de son activité sur l'environnement.

Roannais Agglomération, qui s'investit dans la prise en compte de cet enjeu, souhaite continuer à être exemplaire dans ses pratiques.

Chiffres clés

21 véhicules électriques dans la flotte de Roannais Agglomération
6 vélos électriques
3 Trottinettes électriques

Cela passe notamment par une gestion éco-responsable de son parc de véhicules destinés aux déplacements des agents dans le cadre de leurs missions. C'est pourquoi, Roannais Agglomération

poursuit le développement d'une flotte de véhicules légers propres, en remplaçant prioritairement les anciens véhicules par des véhicules électriques.

La loi LOM a d'ailleurs imposé que les collectivités qui gèrent plus de 20 véhicules légers (< 3,5T), ce qui est le cas de Roannais Agglomération, acquièrent ou utilisent lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions dans la proportion minimale de 30 % de ce renouvellement depuis le 1er juillet 2021.

De plus, le décret qui est entré en application au 1^{er} janvier 2021 impose également aux collectivités de mettre à disposition les données relatives aux renouvellements de véhicules, pour permettre la détermination des pourcentages de véhicules à faibles et à très faibles émissions qu'ils comportent. Les données sont mises à la disposition du public gratuitement, en consultation ou en téléchargement, sur le site de la plateforme ouverte des données publiques françaises **au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.** »



La collectivité dispose aujourd'hui de 20 véhicules électriques dans sa flotte et d'une voiture hybride.

L'objectif est d'impulser le véhicule électrique sur le territoire de l'agglomération et de montrer que le territoire se prête à son usage. De plus, Roannais Agglomération possède 6 vélos à assistance électrique et a mis à disposition de ses agents 3 trottinettes électriques depuis janvier 2021.

Bornes de recharge pour véhicules électriques



En 2024, Roannais Agglomération compte 47 bornes accélérées AC/DC (22/24kW) et 3 bornes rapides AD/DC (50kW) sur son territoire.

Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage de ces équipements et Cegelec Roanne a été mandaté pour la réalisation des travaux d'installation.

L'exploitation du réseau de bornes publiques du département a été déléguée par le SIEL à la société Easy Charge à travers un contrat de DSP depuis juillet 2020 et jusqu'en 2028.

Le 14 août 2024, une nouvelle borne de recharge a été installée sur le quai de l'île en face de l'esplanade des Mariniers, a été mise en service.



>> Mov'ici

En 2021, Roannais Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont signé une convention afin de promouvoir localement Mov'ici, la plateforme publique et régionale de covoiturage. **Il s'agit d'un service de proximité, numérique et gratuit de mise en relation de conducteurs et de passagers pour des trajets courts et moyennes distances.** Les trajets peuvent être réguliers (domicile – travail) ou ponctuels.



>> Une flotte de bus 100% électrique d'ici 2026

En parallèle du renouvellement de la DSP transports qui s'est opéré en 2021, Roannais Agglomération a mené une réflexion concernant le déploiement d'une flotte de véhicules propres, en remplacement des bus urbains actuels.

En 2022, le groupement Iveco – Heuliez / Cegelec Mobility a été retenu pour la fourniture des bus électriques ainsi que l'ensemble de l'infrastructure de charge. L'EPCI s'est également adjoint les services d'un Maître d'Œuvre concernant la préparation et la mise en œuvre des travaux de mise aux normes électriques du dépôt.



De mai à décembre 2024, le dépôt de la STAR a fait l'objet de nombreux travaux permettant l'installation de 5 premières bornes de charges doubles et la construction de nouveaux bâtiments permettant d'assurer l'exploitation de véhicules désormais électriques (local transformateur, bâtiment de remisage, poste de surveillance etc.)

Le système de recharge Smart Charging permettra de réaliser une charge unique de nuit, en heure creuse. Le maillage du réseau ne nécessitant pas de recharges alternatives pour réaliser un service dans son intégralité.

En février 2024, 9 premiers véhicules ont été inaugurés sur la ligne n°1 du réseau de la STAR.

Au regard du succès de cette première flotte, assurant un taux de disponibilité des véhicules sans pannes majeures de 98%, l'agglomération a décidé d'avancer de 1 an l'arrivée des 18 bus électriques. En novembre 2025, ce seront 27 bus 100 % électriques qui assureront l'intégralité de la desserte urbaine du ressort territorial. Ce qui permettra une réduction de plus de 90 % des émissions de CO2 liées aux transports publics urbains. 4 véhicules thermiques seront toujours intégrés au parc en cas de pannes immobilisantes ou de besoin en renforts scolaires.

>> Gratuité en week-end sur le réseau STAR depuis 2023

A compter du 1^{er} septembre 2023, le réseau de transport devient gratuit pour l'ensemble de ces services, en week-end (samedi et dimanche). Une solution efficace pour convertir de nouveaux usagers à une mobilité plus vertueuse puisque les transports publics, en particulier électriques, ont un impact carbone très faible.

De septembre à décembre 2023, le réseau comptabilisait en week-end 67 581 passagers soit une moyenne de 6 539 usagers le samedi et 583 le dimanche. Ce nouveau dispositif tarifaire a séduit une toute nouvelle clientèle puisque la fréquentation a connu un essor de + 37 %.

Sur l'année 2024, les chiffres se maintiennent : de janvier à fin septembre 2024, 323 118 passagers ont été comptabilisés en week-end avec toujours une forte affluence le samedi qui représente 92% du flux.

>> Labélisation et engagements en faveur de l'environnement

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), la labélisation environnementale et les engagements en faveur du développement durable n'étaient pas seulement des orientations souhaitées, mais constituaient également des critères déterminants dans le processus de sélection de l'opérateur.

En effet, l'intégration de pratiques écoresponsables et l'obtention de labels environnementaux en management de la qualité comme les normes ISO 9001 étaient des éléments clés de l'évaluation des candidats, reflétant la volonté de la collectivité de privilégier des partenaires capables de contribuer activement aux objectifs de transition écologique et de mobilité durable.

Le Groupe Transdev délégataire du réseau a développé depuis 2010 une démarche managériale pour piloter l'organisation des filiales dans les domaines de la Qualité (Q), la Sécurité (S) et l'Environnement (E) : la démarche FACE. Sa triple certification dont **ISO 9001** tend à améliorer la performance environnementale du groupe comme de ses antennes en local. Elle instaure une culture d'écoute des parties intéressées et de prise en compte des enjeux environnementaux locaux (pollution...) et globaux (biodiversité, changement climatique, préservation des ressources naturelles...).



Concernant son engagement dans la norme ISO 14001, Transdev Roanne s'engage à :

- Prioriser le choix de fournisseurs locaux : *réduction des trajets et de la pollution engendrée par l'importation* ;
- Priorisation de produits moins polluants pour l'entretien des véhicules (*pour exemple, aucun solvant dans les produits de lavage n'est présent pour rejet*) ;
- Tri des 5 principaux flux de déchets d'atelier ;
- Tri des papiers/cartons de bureau avec un partenariat avec l'entreprise Valorise ;
- Fin des gobelets plastiques pour le personnel avec l'utilisation de gobelets en carton et de mugs.



→ Transdev Roanne a renouvelé en 2024 l'ensemble de ces certifications.

Transdev Roanne a également monté de nombreux partenariats en faveur de l'environnement

- Partenaire de Cliiink : Ils participent au programme de récompense du geste de tri en France par des offres ou des cadeaux via des partenariats locaux ;
- Formation à l'écoconduite de son personnel ;

- Projet d'installation de boîtier d'assistance à la conduite économique ;
- Baisse de l'utilisation du rouleau de lavage en été quand les véhicules sont propres pour limiter la consommation d'eau ;
- Déplacement professionnel des employés STAR en véhicules électriques et vélos ;
- Dotation de 3 vélos électriques de même type que les BIKY, pour amener une culture au sein de l'entreprise.



Parmi les économies réalisées en 2024 : 5% de consommation d'électricité / gaz / eau et 3,5% d'émissions de CO2

>> Réduction de l'empreinte carbone dû aux impressions

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le réseau STAR ne diffuse plus de fiches horaires papier à bord des véhicules et en libre-service lors de ses interventions promotionnelles. Cette diffusion se fera uniquement sur demande dans des cas spécifiques en agence commerciale. Cette action est engagée par Roannais Agglomération et son délégataire afin de réduire de 50 % la consommation de papier du réseau de transports urbains.



>> PERSPECTIVES 2025

- Commande et réception des 18 bus électriques et 9 bornes de charge du réseau STAR
- Engagement d'actions marketing plus écologiques sur le réseau de transports STAR
- Engager une étude de faisabilité pour la rénovation énergétique du bâtiment de la STAR

1.7 Le Patrimoine Bâti de Roannais Agglomération

>> Mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisé) spécifique pour le pilotage du groupe froid à la patinoire

Afin d'optimiser les installations et leurs modes de gestion technique, la mise en place d'une GTC est indispensable pour contrôler les consommations d'énergie des groupes froids, gros consommateurs, notamment sur les périodes d'heures pleines.

La GTC permet un pilotage pointu et précis des consignes de température en fonction des heures et des usages (ex : séances publiques, rencontres sportives...)

Cette GTC a été installée et mise en service en septembre 2024, ce qui ne permet pas à ce jour d'effectuer de bilan.

>> PERSPECTIVES 2025

- *La diminution des coûts énergétiques de l'équipement*
- *Générer une sobriété énergétique plus importante*

>> PFI (Performance avec Intéressement)

Mise en place du contrat PFI (Performance avec Intéressement) en collaboration avec le SIEL-TE pour 3 bâtiments appartenant à Roannais Agglomération, l'Immeuble Helvétique, le Technopole Diderot et le Numériparc.

Contrairement au précédent marché de performance énergétique (MPPE), le PFI n'engage pas de travaux.

L'ensemble de ces bâtiments seront soumis au décret tertiaire imposant une réduction de consommation de 40% en 2030 (déjà obtenue à ce jour), 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à une année de référence définie.

Les objectifs de consommation (pour prime d'intéressement) sont des valeurs théoriques issues du marché type Contrat de Performance Energétique précédent et définies tel que pour l'Immeuble Helvétique il est fixé à 68 500 kWh, pour le Technopole Diderot à 47 500 kWh et pour le Numériparc à 192 000 kWh.

>> MFI (Marché forfaitaire à intéressement)

Un avenant a été fait sur le marché précédent afin de permettre de relancer un nouveau marché. Ce dernier a été notifié et sera mis en place au 1^{er} novembre 2024.

La mise en place d'une télégestion distancielle sur l'ensemble des sites suivants : Halle Vacheresse, Nauticum, Patinoire et le Boulodrome est en phase d'étude et de chiffrage et est travaillée en collaboration avec le SIEL TE dans le cadre de la convention SAGE. Cette étude aura pour but de séparer la GTC commune actuelle par 3 GTC indépendantes et ainsi d'anticiper la fermeture du Nauticum.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Le décret tertiaire n'apporte à ce jour aucune solution aux problématiques de condensation du boulo-drome (non résolu depuis 2009). Cependant l'objectif 2025 serait de mandater un bureau d'étude afin d'apporter une réponse*

>> Décret tertiaire et SDIE

Le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit décret tertiaire oblige, pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m², à atteindre les objectifs d'économie ci-dessous par rapport à une année de référence postérieure à 2010 :

- En 2030, réduction de 40 % des consommations d'énergie ;
- En 2040, réduction de 50 % ;
- En 2050, réduction de 60%.

Les propriétaires de bâtiments doivent déclarer chaque année sur une plateforme informatique mise en place par l'Etat (OPERAT) les consommations énergétiques de leurs bâtiments assujettis au décret tertiaire.

Roannais Agglomération, en groupement de commande avec la Ville de Roanne, a recruté un groupement de bureaux d'étude pour l'accompagner sur ce sujet.

Des audits énergétiques avaient été réalisés en 2023 et les préconisations de ceux-ci ont commencé à être mises en œuvre en 2024. L'objectif étant de réduire au fur et à mesure la consommation des bâtiments concernés afin de respecter les demandes réglementaires.

Dans la continuité de ces premières études, Roannais Agglomération a lancé une mission pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) sur l'ensemble de son patrimoine avec pour objectifs :

- Gestion du patrimoine à long terme et planification des rénovations ;
- Rationalisation des ressources immobilières ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique et adaptation aux nouvelles normes.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Poursuite de la mise en œuvre des mesures décret tertiaire ;*
- *Poursuite de l'étude pour établissement du SDIE*

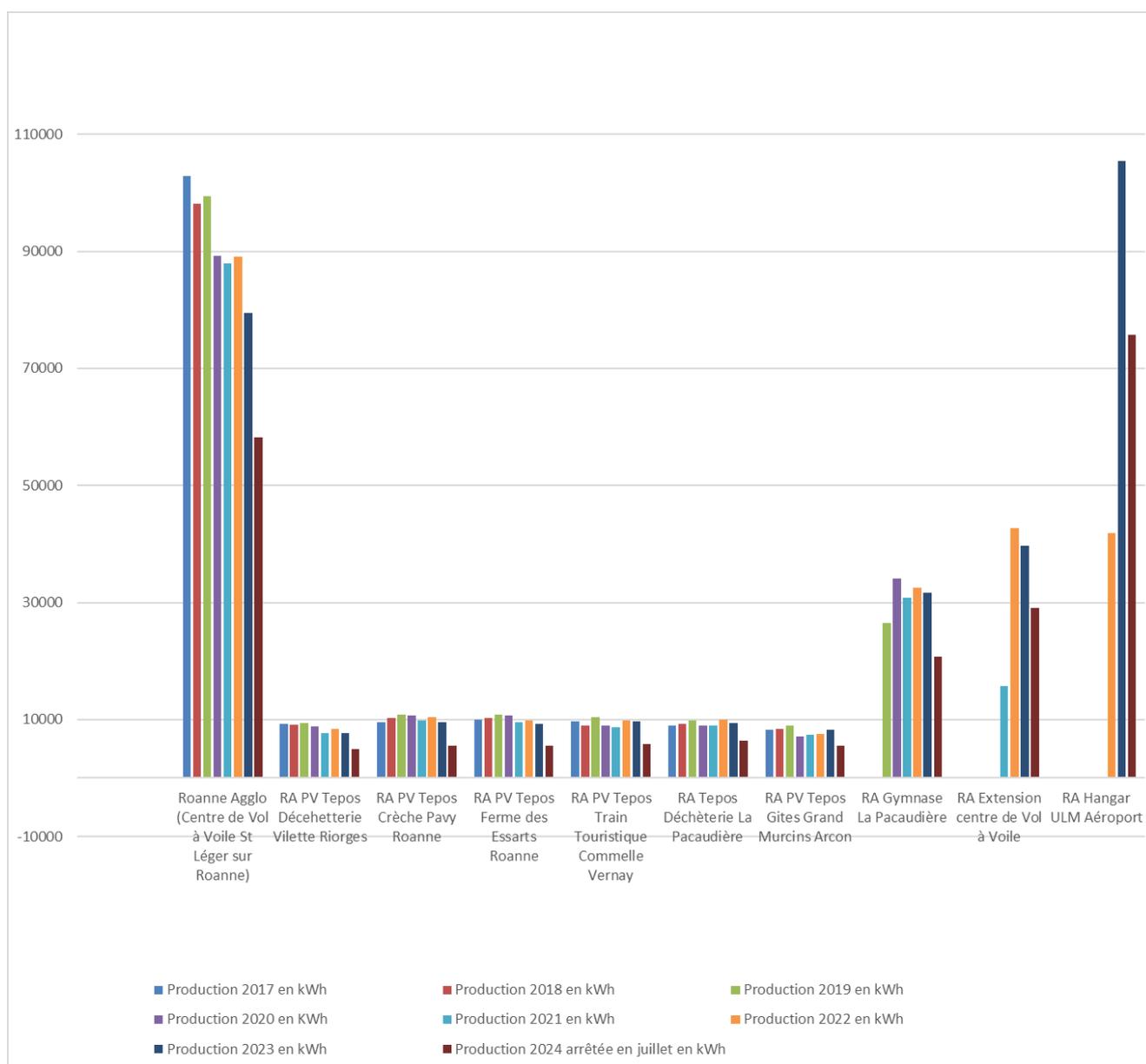
>> Photovoltaïque en toiture



Roannais Agglomération a conventionné dès 2016 avec le SIEL pour le développement de toitures photovoltaïques, d'une puissance chacune de **9 kWc**, sur les bâtiments suivants : Crèche Pavy, Ferme des Essarts, Déchèterie de la Vilette, Déchèterie de la Pacaudière, Chalet pédagogique des Grands Murcins, bâtiment d'accueil du train touristique, centre de vol à voile et Gymnase de la Pacaudière.

La mise en service de certains de ces équipements a débuté depuis février 2017.

Caractéristiques techniques de ces installations ci-dessous :



>> PERSPECTIVES 2025

- *La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine intercommunal va s'intensifier dans les années à venir. Le montage sera différent : un investissement par la SEM Roannaise des Energies Renouvelables, société appartenant à 80 % à Roannais Agglomération (cf. partie 1.3 du présent rapport).*
- *Vérification de la qualité de production sur des installations vieillissantes*

>> Centre aqualudique

Une priorité donnée aux énergies renouvelables

Le centre aqualudique sera un équipement du XXI^e siècle dans sa conception, mais aussi du point de vue de l'impact environnemental. Un effort particulier sera apporté sur sa consommation d'énergie avec une baisse significative par rapport à une piscine d'il y a 50 ans.

Un choix de matériaux à faible impact carbone (le bois) a été fait pour la construction et l'exploitation du site. Aussi, la gestion de l'eau sera raisonnée avec notamment une récupération des eaux de bassin pour d'autres usages ainsi qu'une filtration performante pour une économie de plusieurs milliers de mètres cubes par an (95 % de réduction des consommations d'eau de lavage des filtres par rapport à une piscine classique et près de 2 500 m³ d'eau recyclée et valorisée).

Cet équipement va recourir à plus de 80 % d'énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergie) et émettra moins de 500 T de CO₂ par an, quand le Nauticum et le centre Lucien-Burdin en émettaient le double en 2019.

En 2024, les études de conception se sont poursuivies et le permis de construire a été déposé le 16 octobre.

Chiffres clés

Energie : atteindre les 80% d'énergies renouvelables grâce à la mise en œuvre :

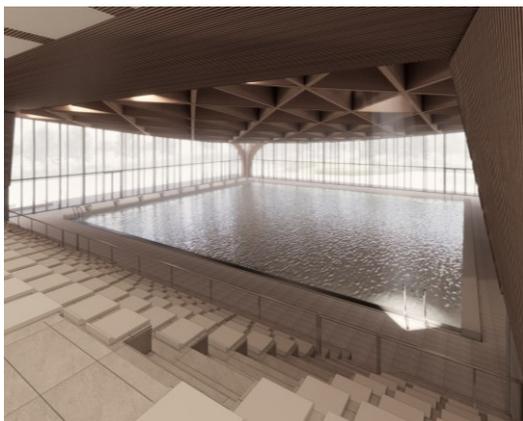
- D'une chaufferie bois couvrant plus de 95% des besoins en chaleur de l'équipement ;
- D'ombrières photovoltaïques sur le parking d'une surface de plus de 5000m² permettant de couvrir plus de 40% des besoins en électricité de l'équipement.

Carbone :

- Réduction importante des émissions CO₂ par rapport aux équipements actuels
- Mise en œuvre important de bois dans la construction

Eau :

- Plus de 2000m³ d'eau recyclée et valorisée au sein de l'équipement pour couvrir les besoins ne nécessitant pas d'eau potable (sanitaires, lavage des plages...)
- Réduction important des consommations d'eau grâce à la mise en œuvre d'équipements hydro-économiques et de nouvelles technologies de filtres



>> PERSPECTIVES 2025

- *Fin des études de conception, consultation des entreprises et début des travaux ;*

1.8 Les Activités Numériques de Roannais Agglomération

>> Archives et empreintes numériques

Depuis 2021, les services des Archives et Sécurité Accessibilité Santé Publique et Développement durable/Transition énergétique de la Ville de Roanne et de Roannais Agglomération travaillent sur l'amélioration de l'empreinte numérique des deux collectivités grâce à l'utilisation éco-responsable des outils informatiques et à une optimisation de la gestion des documents numériques.

Des actions relatives à la gestion des archives numériques et la réduction de l'empreinte environnementale du numérique ont été proposées et mises en place de façon conjointe.

Les actions réalisées en 2024 :

- Sensibilisation des agents à travers des brèves mensuelles en mailing sur la thématique empreinte numérique ;
- Rencontre avec l'Espace numérique de Roannais Agglomération, qui accompagne toutes les personnes qui souhaitent s'initier aux outils et usages numériques. Un café numérique à destination des professionnels a été organisé conjointement avec le service des Archives en 2024 ;

- Mise en place d'une formation par la Direction des Ressources Humaines, « Communication par mail : les bonnes pratiques », notamment pour la gestion efficace des courriels (archivage, sauvegarde).

Ce travail collaboratif et transversal sur cette thématique et les actions proposées ont pour objectifs : d'agir au quotidien pour réduire notre empreinte écologique, de promouvoir les bonnes pratiques, de sensibiliser les agents aux enjeux du numérique et de renforcer les actions en lien avec l'archivage.

En sus, l'Espace numérique de Roannais Agglomération complète son offre à destination du grand public, des professionnels et des étudiants en proposant des thématiques de café numérique en lien avec les enjeux de sobriété numérique. Les thématiques suivantes sont développées en 2024 et le seront en 2025 également :

- Gérer la batterie de son smartphone ;
- L'emprunte numérique.

>> PERSPECTIVE 2025

- *Poursuivre le travail engagé avec l'EPN du café numérique ;*
- *Créer un partenariat avec le salon du jeu vidéo, pour l'animation d'un atelier sur l'empreinte numérique, la santé (la déconnexion !) etc... ;*
- *Créer un partenariat avec Bouygues pour effectuer une sensibilisation sur le poids des consommations du réseau téléphonique ;*
- *Reprise des opérations de ménage des arborescences, et association de l'EPN à cette démarche.*

>> Le développement du télétravail au sein de Roannais Agglomération

Afin de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses agents et favoriser la qualité de vie au travail, Roannais Agglomération expérimente le télétravail depuis le 20 janvier 2014, avec au démarrage 9 agents pilotes.

La crise sanitaire a permis de lever une grande partie des freins techniques et les réticences individuelles, tant auprès des agents que de leurs managers. Ainsi, la collectivité a confirmé son engagement dans le télétravail avec une accélération du déploiement des ordinateurs portables et dans l'accompagnement des nouvelles pratiques de travail à distance (outils numériques, webinaires...).

Du 1er janvier au 30 septembre 2024, ce sont :

- 133 agents qui ont effectué une partie de leur temps de travail en distanciel ;
- 21 demandes supplémentaires ont été enregistrées cette année ;
- 2 000 heures ont ainsi été télétravaillées, ce qui fait une moyenne de 222 jours télétravaillés par mois au niveau de la collectivité ;
- Le nombre de kms non réalisés est en moyenne de 96 530,80 pour ces 9 mois, soit environ 10 tonnes de CO2 économisées.

Ceci a permis de faire évoluer les règles de télétravail au sein de la collectivité depuis le 1^{er} septembre 2022, à savoir :

- La modification du nombre de jours autorisés en télétravail : un maximum de 1,5 jours /semaine pour un agent à temps complet (sous réserve de 3 jours par semaine de présence sur site) ; ce maximum est proratisé selon le temps de travail pour les autres agents. Il s'agit ici d'un plafond au-delà duquel il n'est pas possible d'aller, mais ce droit n'est pas acquis par défaut ; seul le N+1 et le Directeur ont la capacité d'accorder l'autorisation de télétravailler en fonction des nécessités de service.
- Un formulaire de demande d'autorisation enrichi, véritable outil d'échange entre l'agent et son responsable.
- Nouveauté également, le télétravail est désormais un point abordé lors de l'entretien annuel avec le supérieur hiérarchique : la faisabilité de la poursuite ou la mise en place du télétravail, ainsi que les modalités, sont ainsi discutées à cette occasion.
- L'arrêté d'autorisation de télétravail ne comporte pas de date de fin.

>> Le développement du Flex office au sein de Roannais Agglomération

Depuis 2022, la direction de la Cohésion Sociale à Roannais Agglomération a commencé à expérimenter le flex office, un concept qui remplace le bureau attitré par un mode de travail nomade et collaboratif. Dans ce nouvel aménagement, les postes de travail ne sont pas fixes, permettant aux collaborateurs de choisir un bureau libre chaque matin en fonction de leurs tâches, qu'il s'agisse d'un espace calme, d'une salle de réunion ou d'une zone collaborative. Pour faciliter cette organisation, des outils numériques sont utilisés pour réserver les espaces, et des casiers sont mis à disposition pour le stockage des effets personnels.

Les principaux avantages du flex office :

- Favoriser la distanciation sociale et les nouveaux modes de travail : le flex office intègre la dimension du télétravail mais aussi le nomadisme au travail, qui permet de s'installer à un poste plus éloigné du passage sans aucune contraintes ;
- Faire des économies : le flex office permet de gagner de la place et donc de baisser les coûts liés à l'immobilier ;
- Environnement de travail amélioré : les zones collectives (espace détente, zones d'interactions informelles) améliorent l'environnement de travail et agissent sur le bien-être des agents ;
- Rencontrer d'autres collègues : cette organisation rend les collaborateurs plus ouverts et favorise la communication horizontale. Tous les employés, y compris les cadres supérieurs, travaillent côte à côte et peuvent demander conseil à leurs collègues. Cela ouvre la possibilité de communiquer davantage, d'éviter les formalités, de partager des expériences et d'établir des relations de la confiance mutuelle entre les équipes ;
- Atmosphère conviviale et créative : les postes de travail flexibles permettent aux employés de modifier leurs conditions du travail en fonction de leur humeur et des tâches de la journée. En outre, cette organisation stimule le mouvement ;
- Télétravail compatible.

À partir du mois d'octobre 2024, les bulletins de paie ne sont plus transmis au format papier. Ils sont distribués directement au format électronique dans un coffre-fort numérique personnel et confidentiel. Moderne et éco-citoyenne : cette dématérialisation s'inscrit dans la démarche de transformation numérique de notre collectivité, tout en générant zéro papier.

2. PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

2.1 Les déchets

En 2022 et 2023, des nouveaux bacs ont été distribués sur les 40 communes de Roannais Agglomération.

En parallèle, un considérable travail de terrain a également été effectué auprès de toutes ces communes afin de cibler les lieux problématiques à la collecte : passage du camion impossible, impasses, maisons éloignées et isolées, voiries privées interdites aux poids lourds, etc. Ce recensement a été fait en collaboration avec chaque référent des communes (élus et techniciens) et les agents de la direction des déchets ménagers.

Depuis 2023 deux bacs sont collectés en alternance une semaine sur deux, le même jour. deux bacs seront collectés en alternance une semaine sur deux, le même jour.



Rappel du nouveau schéma de collecte :



>> Premiers résultats de la réorganisation des modalités de collecte des déchets ménagers :

Initialement prévue dès janvier 2023 pour toutes les communes, la réorganisation des collectes s'est faite en 2 temps : au 2 janvier pour les 34 communes périurbaines et rurales et au 5 juin pour les 6 communes urbaines.

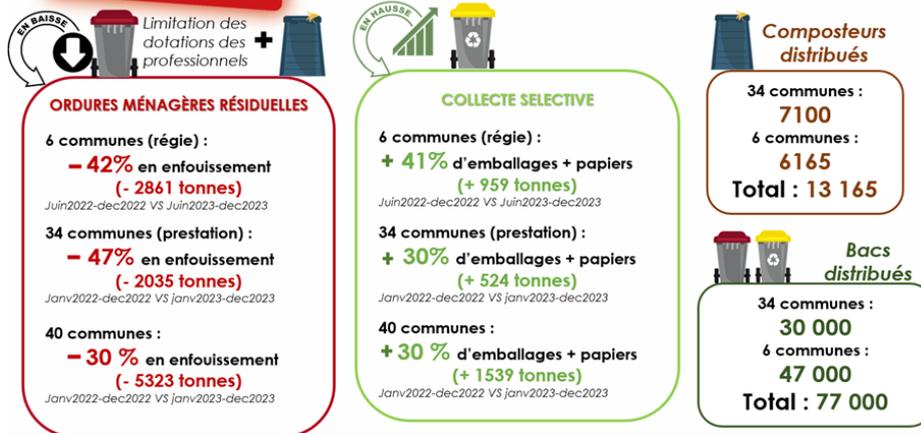
Bilan de cette première année :

Le tonnage des déchets enfouis a fortement baissé depuis la mise en place des emballages et papiers en porte à porte : 30 % de déchets enfouis en moins et 30% de déchets triés, recyclés ou valorisés en plus.

C'est un bilan très positif qui permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés avec cette révolution des collectes.

Outre le fait de simplifier le geste de tri pour les Roannais, ces premiers résultats limitent l'impact de la hausse de taxe à l'enfouissement (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et assurent une maîtrise des coûts de notre service public de gestion des déchets.

Avec la mise en place des bacs jaunes, les colonnes de tri sur les 34 communes périurbaines ont été enlevées en mai 2023. Pour les 6 communes urbaines, elles sont progressivement retirées depuis mars 2024. Certains immeubles collectifs ou secteurs difficiles d'accès garderont ce système de colonnes pour la collecte de leurs déchets.



>> Les prochaines étapes

Deux évolutions viendront compléter cette réorganisation de notre collecte des déchets ménagers, en 2024 :

1. Le contrôle d'accès en déchèteries

Dans le cadre de l'optimisation du service de collecte des déchets ménagers, il a été décidé la mise en place d'un contrôle d'accès sur les 4 déchèteries avec pour objectifs :

- S'assurer que les utilisateurs sont effectivement des ménages de Roannais Agglomération,
- Mettre en sécurité les usagers et les agents en régulant le nombre de véhicules,
- Améliorer la disponibilité des agents d'accueil et la circulation des véhicules
- Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés.
- Réorienter les apports des professionnels sur des déchèteries privées (pour rappel, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries communautaires depuis le 1er novembre 2016).

Actions 2023-2024 :

- Envoi d'un courrier à tous les foyers de l'agglomération pour expliquer la démarche et donner la procédure d'obtention d'un QR Code ou d'un badge ;
- Achèvement des travaux de voirie et d'aménagement des entrées des déchèteries ;
- Paramétrage du site usagers et logiciel de traitement des demandes d'accès ;
- Communication d'ampleur : presse, réseaux, sites internet, ...
- Depuis le 1^{er} octobre, les usagers doivent présenter leur QR Code ou badge pour accéder aux déchèteries et permettre l'ouverture des barrières.

2. La gestion des biodéchets

À partir de 2024, la réglementation prévoit que les biodéchets (restes de repas, épluchures...) devront être triés à la source. Roannais Agglomération, équipons donc les maisons individuelles de composteurs. Le compostage collectif est également développé en lien avec les communes et les associations. Pour les autres logements, en milieu urbain notamment, une collecte en apport volontaire (abri bac) est mise en place.



Actions 2023-2024 :

- Finalisation et attribution du marché de fourniture et services pour la collecte des déchets alimentaires ;
- Définition des modalités de collecte (fréquences, remplacement et lavage des bacs, reporting) ;
- Concertation avec les communes pour l'implantation des abri bacs ;
- Mise en place de la sensibilisation en porte à porte et distribution des kits de tri : bio seaux et sacs krafts ;
- Communication : conférence de presse, réseaux, covering camions, sites internet, FAQ.

>> Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Pour faire suite à la démarche ZDZG engagée en 2016 et se mettre en conformité avec la Loi de transition Energétique pour la Croissance Verte et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, Roannais Agglomération souhaite adopter son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Dans ce cadre, en 2022, l'intercommunalité a constitué sa commission consultative d'élaboration et de suivi composé d'acteurs représentatifs du territoire et a organisé des ateliers de concertation avec une soixantaine de partenaires afin de construire son programme d'actions sur 3 axes :

- La réduction à la source ;
- L'Eco consommation ;
- L'Eco exemplarité et la sensibilisation.

Les Objectifs :

- Sensibiliser la population à réduire ses déchets ;
- Renforcer l'adhésion des habitants dans le projet de réorganisation des systèmes de collecte ;

- Apporter des solutions opérationnelles pour réduire les déchets ménagers et assimilés.

Des ateliers participatif pour l'élaboration du PLPDMA ont eu lieu le 30 avril 2024 avec les partenaires puis le 26 septembre 2024 s'est tenu le Comité de Pilotage pour présenter les éléments d'aide à la décision pour définir les orientations du PLPDMA 2024-2030, une présentation à la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme a également eu lieu le 15 octobre 2024. Le PLPDMA devrait être approuvé cette fin d'année.

>> Le tri du verre récompensé !

Pour inciter encore plus au tri, Roannais Agglomération a décidé d'équiper ses 300 colonnes de tri du verre avec un dispositif innovant, baptisé Cliiink. Désormais, trier ses bouteilles ou ses pots en verre rapporte aux habitants de tout le territoire des points convertibles en bons d'achat ou en dons à des associations. Ce dispositif est opérationnel depuis le mois de novembre 2021.

En 2024, 9500 foyers utilisent régulièrement ce système dans le tri de leurs emballages en verre.



L'offre de CLIINK s'élargit :

En triant vos emballages en verre et si vous possédez une carte Cliiink, vous pouvez cumuler des points et bénéficier de chèques « Cad'Oh » de 5€ sans condition d'achat, dans le réseau des 200 commerçants de proximité « Les Vitrites de Roanne ».

Vous pouvez également obtenir un carte cadeau multi enseignes HappyCard : Alimentaire, beauté, culture, enfants, maison, sport, maison, loisirs... les possibilités sont infinies.

Vous n'avez toujours pas votre carte Cliiink ? Rendez-vous sur icitoyen.fr



2.2 La Trame verte et Bleue et Les Milieux Naturels

>> Gestion des Bords de Loire

Roannais Agglomération s'est engagé dans un programme de protection et de valorisation du Fleuve Loire depuis 2004. Elle a notamment porté la mise en œuvre de deux programmes Bords de Loire dont le dernier a pris fin en 2021. L'Agglomération poursuit depuis son action en assurant la gestion courante du sentier Loire Nature, de la Gravière de Matel et de la Gravière aux Oiseaux.

En 2024, l'entretien des Bords de Loire a consisté en :

- Du gyrobroyage sur les sentiers de promenade ;
- La gestion des plantes invasives : arrachage de la Jussie et fauche de la renouée ;
- L'entretien par éco-pâturage d'une prairie ;
- La restauration du labyrinthe à la Gravière aux Oiseaux ;

D'autres interventions sont programmées d'ici la fin d'année dont notamment :

- Une taille au lamier des arbres débordant sur les sentiers de promenade ;
- Le faucardage d'une roselière le curage d'une mare pédagogique et d'un fossé accueillant l'Agrion de Mercure sur le site de la gravière aux Oiseaux ;
- La sécurisation du gué de l'Oudan ;
- La stabilisation de la zone d'érosion de berges de la Gravière de Matel.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Rédaction d'une notice de gestion des Bords de Loire*
- *Rénovation du mobilier urbain (observatoires à oiseaux, barrières...)*
- *Maintien de l'entretien courant du sentier de promenade*
- *Reprise de la passerelle bois sur la digue le long du fleuve Loire au niveau du Port de Roanne*
- *Mise en défens d'une mare située dans le parc de pâturage de la Gravière aux Oiseaux*

>> Natura 2000

Roannais Agglomération anime, depuis 2014, le site Natura 2000 des gorges de la Loire aval qui représente 7 384 ha englobant la retenue de Villerest et les versants boisés et agricoles attenants, sur 13 communes pour 4 intercommunalités.

Le site est classé Natura 2000 car il abrite 13 espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive Oiseau : rapaces, oiseaux des espaces agricoles et des landes, oiseaux forestiers ainsi que 21 espèces migratrices.

La Région Auvergne Rhône-Alpes projetant de récupérer l'animation et la gestion d'une partie des sites Natura 2000, dont celui des Gorges de la Loire aval, les actions portées dans le cadre de l'animation du site ont été très restreintes.

D'ici la fin d'année, et sous réserve de la validation de la subvention par la Région, un accompagnement pour la gestion de friches sera proposé aux propriétaires de friches jugées prioritaires.

>> PERSPECTIVES 2025

- *La poursuite de l'animation du site Natura 2000 dépendra des échanges de fin d'année avec la Région Auvergne-Rhône Alpes.*

>> La stratégie biodiversité

Au regard de la richesse du patrimoine naturel de la région, de nombreuses actions en faveur de la biodiversité et de la gestion de la ressource en eau ont été mis en œuvre ces dernières années sur les territoires de Roannais Agglomération, Charlieu Belmont Communauté et de la Communauté de communes du Pays d'Urfé. C'est dans ce cadre que ces trois EPCI se sont regroupés et engagés en 2018 dans une procédure contractuelle de type « Contrat Vert et Bleu ». Cet outil, fédérateur et pluri partenarial proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes a permis de coordonner les actions sur le territoire mais aussi de mobiliser des financements de l'Europe, du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Depuis fin 2022, et comptant sur la fin du financement des Contrats Vert et Bleu, les trois EPCI ont souhaité poursuivre leur action au travers d'une nouvelle « Stratégie Biodiversité ».

L'année 2023 a été consacrée à l'actualisation des enjeux du territoire en matière de restauration des continuités écologiques et de préservation et protection de la biodiversité ainsi qu'à la définition des objectifs stratégiques de la démarche.

Cette phase s'est poursuivie par la construction du programme d'actions sur l'année 2024. Pour ce faire, les actions et partenaires locaux ont été mobilisés et associés à la rédaction des fiches actions.

La programmation finale sera présentée au Conseil Communautaire en fin d'année.

En parallèle, afin de maintenir la dynamique engagée auprès des scolaires dans le cadre du précédent Contrat vert et Bleu ces dernières années, les trois EPCI ont souhaité renouveler l'événement à destination des écoles du territoire en octobre 2024 à la Gravière aux Oiseaux. Cette manifestation proposera 8 stands thématiques sur la gestion de la biodiversité et qui seront tenus par différents partenaires et associations du territoire.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Lancement des premières actions de la stratégie biodiversité*
- *Recherche de financements*

>> Sites de sensibilisation à l'environnement

Les sites de sensibilisation favorisent l'engagement dans de nombreux projets transversaux, ainsi que dans divers partenariats, comme "écolonterres" en services civiques avec Unicité, le lycée forestier

de Noirétable, et les chantiers éducatifs et d'insertion avec l'ANEF. Ces initiatives permettent de mélanger différents publics et populations.

- **Grands Murcins :**

La fréquentation du domaine des Grands Murcins est en progression constante depuis des années. Elle permet la sensibilisation des roannais et des touristes au respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité.

- Près de 10 000 personnes fréquentent le site chaque année ;
- 1 700 visiteurs au chalet pédagogique qui est ouvert les mercredis /samedis /dimanches et jours fériés de 14h à 18h (chiffres au 09/2024).

670 personnes ont participé à des animations dans le cadre du programme d'animation pour le grand public.

Le site a accueilli 840 enfants pour des animations scolaires et 539 personnes pour des animations de groupe (centres sociaux, Adapei, France Alzheimer...).

Installation d'un nouveau parcours d'interprétation aux Grands Murcins « Eglantine et les mystères de la forêt » :

Installé à proximité de la boucle de l'écureuil, le nouveau parcours d'interprétation ludique de 700m « Eglantine et les mystères de la forêt », vous emmènera à la rencontre de la biodiversité du milieu forestier. En effet, Le mobilier interactif et les panneaux d'information vous permettront de mieux comprendre les enjeux liés à la préservation de ce site naturel. A découvrir en famille !



- **Gravière aux Oiseaux :**

Dans le cadre d'une convention d'objectif pour l'animation du site avec la fédération de pêche et la fédération des chasseurs de la Loire, le site de la gravière propose un programme de sensibilisation à l'environnement et accueille de nombreux visiteurs :

- Tous les ans près de 30 000 passages sur le site ;
- 2 020 visiteurs à la maison de la gravière (au 09/2024) ;
- 13 classes ont bénéficié d'animations scolaires ;
- Programme d'animation de la Fédération de la Chasse de la Loire : 1 667 personnes sensibilisées ;
- L'évènement "Premier envol à la Gravière aux oiseaux" a rassemblé près de 900 personnes.

- **Parc des Elopées :**

Zone humide, vestige du grand marais de Roanne, le parc des Élopées est une oasis de biodiversité enclavée dans la ville. Elle a été ouverte à la visite par la mise en place d'un cheminement piéton et d'un parcours pédagogique.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Proposer de nouveaux outils de visite en autonomie dans l'arboretum et améliorer la muséographie dans le chalet d'accueil*

2.3 L'Agriculture

>> Le PAEN

Le Périmètre de protection et de valorisation des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) est un outil de protection des espaces agricoles associé à un programme d'actions. Il s'étend sur 10 000 hectares, répartis sur 11 communes de la côte roannaise et a été validé en mars 2016 pour 5 ans. Les principales orientations du programme d'actions sont les suivantes :

- Amélioration des conditions d'exploitations
- Préservation et le renforcement de l'économie agricole
- Développement de la relation rural urbain
- Préservation des espaces naturels et des paysages

Le Département de la Loire et Roannais Agglomération, tous deux maîtres d'ouvrage pour le pilotage du PAEN, s'appuient, depuis 2022, sur la Chambre d'Agriculture pour l'animation technique du dispositif.

Les objectifs stratégiques de la nouvelle programmation 2023 – 2027, validé en Comité de Pilotage le 28 mars 2023, sont les suivants :



- Actions réalisées en 2024 :
- ✓ **« Bancs d'essais tracteurs » :**
La Fédération des CUMA a organisé en mars 2024 un banc d'essai tracteurs. 4 exploitations situées sur le périmètre du PAEN ont profité de ce diagnostic.
- ✓ **« Animations scolaires sur l'agriculture » :**
D'ici la fin d'année, le démarrage d'une dizaine d'animations scolaires seront proposées aux classes de cycle 3 des écoles des 11 communes du PAEN sur le thème du métier d'agriculteur, des bonnes pratiques agricoles et des bonnes pratiques des consommateurs.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Mise en place des actions prévues à la programmation 2023-2027 :*

- *Accompagnement des agriculteurs sur différentes thématiques : accès à la ressource en eau, installation – transmission des exploitations, adaptation des pratiques au changement climatique, restauration et création de haies bocagères et mares...*
- *Poursuite de la sensibilisation des scolaires à l'agriculture*
- *Développement d'outils de communication*

>> Le dispositif « Vignes relais »

Trois hectares de vignes productives sur Saint-Haon-le-Vieux sont mis à disposition de jeunes viticulteurs désirant s'installer sur la Côte Roannaise. L'Agglomération assure le suivi des locataires, les appels à candidature, l'organisation et la tenue des comités de suivi.

Deux jeunes agriculteurs se sont partagé les 3 parcelles des Vignes Relais. Le Comité de suivi des Vignes Relais, constitué de l'Agglomération, la commune, la Chambre d'Agriculture et des représentants de l'AVFR, s'est réuni en juin pour faire un tour des parcelles. Ces dernières sont en très bon état et devrait offrir une production convenable malgré une année assez pluvieuse.



Le contrat d'un des deux testeurs se termine à l'automne 2024. Un appel à candidature a été lancé en juin afin de faire bénéficier à un nouveau porteur de projet en viticulture de la parcelle qui se libère.

>> Soutien à la filière charolaise locale

Roannais Agglomération apporte son soutien à l'élevage local au travers de 4 axes :

- La valorisation de l'élevage charolais roannais
- Une plus juste rémunération des éleveurs
- La valorisation en circuit court
- La mise en place d'une filière par une concertation de tous les maillons de la chaîne

Depuis 2016, un soutien a permis la création du « steak haché surgelé 100% Charolais du Roannais », avec un cahier des charges élaboré en collaboration avec les acteurs locaux. Cela a conduit à l'établissement d'une filière locale garantissant des produits de qualité et une rémunération équitable pour les producteurs. En 2021, la gestion de cette filière a été confiée à l'association "Le Charolais du Roannais", qui regroupe une dizaine de producteurs. En 2022, la filière a continué de se développer, offrant aux producteurs divers débouchés, notamment dans les supermarchés, restaurants, restauration collective et vente directe. La démarche est soutenue par Roannais Agglomération et Charlieu Belmont Communauté qui ont versé des subventions à l'Association, sur l'année 2023 notamment.

En 2023, l'association a valorisé 43 animaux (29 vaches et 14 génisses) pour un poids de carcasse moyen de 486 kg. En 2024, entre 55 et 60 animaux devraient être abattus d'ici la fin d'année.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Accompagner l'association dans le développement de la filière et la promotion de l'élevage Charolais du Roannais*
- *Encourager les collectivités et la restauration scolaire à consommer des produits locaux et de qualité*

>> Le yaourt à boire bio et local

Sept ans après le lancement du steak haché 100% Charolais du Roannais, Roannais Agglomération a impulsé la création d'un yaourt à boire local bio. Ce nouveau produit laitier, a été développé en partenariat avec la Laiterie de la Côte Roannaise, basée à Saint Haon le Châtel. Le yaourt à boire 100% Roannais a été distribué dans un premier temps dans les cantines scolaires et les centres de loisirs de Roanne, ce qui représente un volume de 575 pots de 10 cl par semaine.

L'intercommunalité espère pouvoir étendre la distribution de ce produit bio, star des desserts chez les enfants, à d'autres communes du Roannais, mais aussi d'envisager sa commercialisation auprès des grandes surfaces du territoire qui distribuent d'ores et déjà depuis 2016 le steak haché 100% Charolais du Roannais.



>> L'espace test agricole de la ferme des Millets

À la suite de l'acquisition et l'aménagement de la ferme des Millets à Ouches, l'association Etamine a été créée en 2016. Elle regroupe l'Ardab, Vivre bio en Roannais, le Lycée Chervé, Roannais Agglomération, l'ADDEAR et la commune de Ouches. Sa vocation est de gérer l'espace test agricole du Roannais dont la Ferme des Millets qui est le lieu test permanent.

L'objectif de l'espace test agricole est de :

- développer les productions maraichères locales et biologiques afin de satisfaire la demande en produits maraichers bio et locaux des particuliers et de la restauration collective ;
- favoriser l'installation de nouveaux exploitants sur des activités agricoles peu représentées dans le Roannais ;
- promouvoir la vente directe et les circuits courts (sans intermédiaire).



Un couple de maraichers s'est installé en 2022 sur la ferme. Ils ont produit des légumes mais également des œufs. Ils développent leurs compétences et leur réseau commercial. L'année 2023 leur a permis d'améliorer leur production et de développer leur réseau de consommateurs pour distribuer leurs produits. Ce couple doit s'installer sur Saint Romain la Motte et donc quitter la ferme fin d'année 2024.

L'éleveuse de brebis et chèvre a accueilli courant 2023 son troupeau. Les premiers vêlages ont eu lieu cet hiver et les premiers fromages ont ainsi pu être produits et vendus dans la foulée. Cette dernière a également trouvé où s'installer dans le Pilat et devrait également quitter la ferme fin 2024.

Sur le plan opérationnel, l'Agglomération continue d'optimiser le site de la ferme des Millets. Elle a notamment réalisé différents travaux d'amélioration des équipements et locaux : réfection des clôtures, installation d'une pompe sur le forage pour sécuriser la ressource en eau, test sur la disponibilité de la ressource en eau...

>> PERSPECTIVES 2025

- *Poursuite de l'optimisation du site et de l'accompagnement des testeurs présents sur la ferme des Millets*
- *Accueil de nouveaux testeurs*
- *Développement du projet Educultive (cf. PAT)*

>> Vers une politique volontariste sur la transmission reprise et le foncier agricole

L'installation en agriculture, la transmission / reprise des exploitations, et plus généralement le renouvellement des générations en agriculture sont des enjeux identifiés depuis plusieurs décennies à l'échelle nationale. Le Roannais n'échappe pas à cela et la spécialisation du territoire en production bovin allaitant accentue ces problématiques.

Roannais Agglomération a pu constater ces difficultés au travers de ses différents projets en faveur de l'agriculture : PAEN, Espace Test Agricole, Parc agro culinaire de Bas de Rhins... L'Agglomération

souhaite ainsi être force de proposition et mettre en œuvre une dynamique collective et transversale pour répondre aux enjeux de transmission et de reprise des exploitations de son territoire.

Cette démarche prévoit :

- de mettre en réseau et coordonner les acteurs de la transmission agricole,
- d'établir un diagnostic du territoire : cédants, foncier, porteurs de projet ;
- d'élaborer un plan d'actions ;
- de prendre en compte les enjeux locaux : diversification, productions sous label, circuits courts, changement.

En 2022, l'Agglomération a réalisé un appel d'offre afin de choisir un prestataire chargé de l'élaboration du diagnostic et des études ainsi que l'animation de la démarche. Le marché a été attribué à la Chambre d'Agriculture et à la SAFER.

Le premier comité partenarial, inaugurant le lancement de la démarche, a eu lieu en avril 2022. Il a réuni un large éventail d'acteurs du monde agricole (organismes professionnels, syndicats, coopératives, associations, organismes de formation, banques...). Ces derniers ont validé les étapes et la méthodologie proposées. Un deuxième comité a eu lieu en septembre 2022, il a permis de présenter les résultats du diagnostic de territoire.

La seconde phase de l'étude a consisté en la réalisation d'enquêtes auprès de 9 porteurs de projets agricoles et 47 cédants agricoles. Les résultats de l'enquête ont été présentés en Comité partenarial en novembre 2023.

L'année 2024 a ensuite été consacrée à la rencontre des partenaires agricoles et à la définition d'un programme d'actions en faveur de l'installation – transmission. La Stratégie « Installation-Transmission » devrait pour validation en Conseil Communautaire d'ici la fin d'année.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Mise en œuvre des premières actions de la programmation : finalisation du catalogue du foncier agricole disponible, veille foncière, création d'outil de communication à destination des cédants et porteurs de projets, accompagnement des cédants et porteurs de projets...*

>> Projet de Parc Agro-Culinaire

L'année 2023 a vu la mise en œuvre du Parc Agro Culinaire se concrétiser à travers un certain nombre d'actions, dont notamment le lancement des travaux de structuration de l'espace de production maraichère et la préparation des locaux nécessaires à l'hébergement complet des activités de Bio Cultura sur le site de Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset.

Ces aménagements constituent les premières briques du projet global de Parc Agro Culinaire qui a pour ambitions de produire des légumes bio locaux destinés à alimenter une future légumerie-cuisine-centrale qui fournira la restauration collective publique. Inscrits dans les actions du Projet Alimentaire Territorial du roannais, les grands axes de ce programme sont : produire mieux, approvisionner localement, consommer local, consommer mieux, réduire le gaspillage et valoriser le patrimoine.

Après la création d'une réserve d'eau en 2023, l'année 2024 a été consacrée au lancement d'une consultation pour la mise en place du réseau d'irrigation aérien et à l'installation des serres. Ces travaux devraient avoir lieu d'ici le printemps 2025.

Le service travaux de l'agglomération a également réalisé les études préalables nécessaires pour la reprise et l'aménagement de la grange dont les travaux devraient débuter d'ici la fin d'année 2024. Une architecte a également été missionnée pour restaurer une des deux maisons pour en faire les locaux administratifs de Biocultura.

Le partenariat lancé avec Bio Cultura dès 2019 sur 4 premiers hectares s'est poursuivi pour atteindre 8 hectares en 2023, donnant lieu à une production bio de plein champ en semi-gros écoulée auprès d'établissements du territoire roannais tels que des écoles, collèges, lycées... L'association devrait étendre sa production aux 12 ha d'ici 2025.

Basée sur les études réalisées précédemment pour vérifier la faisabilité d'une « légumerie-conserverie/cuisine centrale intercommunale », un bureau d'études spécialisé en restauration collective s'est vu confier une prestation pour dimensionner les équipements attendus et présenter des scénarios de montage juridique de la structure au comité de pilotage du projet, avec un objectif de choix définitif d'ici fin 2024.

Un questionnaire en ligne publié en juin 2023 a permis d'identifier 16 communes intéressées par les services d'une cuisine centrale intercommunale, ce qui en termes de volume de repas à préparer représente une base solide pour concrétiser sa mise en service à l'horizon 2027/2028.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Production maraichère : développement de la production par Biocultura sur les 12 ha (2 ha sous serre et 10 en plein champ)*
- *Création d'une légumerie-cuisine-centrale : adoption et mise en œuvre d'une stratégie juridique et foncière, lancement des études de définition et de programmation des futurs équipements de transformation-préparation.*

2.4 La forêt

>> Vers une gestion durable de nos forêts

Le Patrimoine forestier de Roannais Agglomération

Roannais Agglomération est propriétaire de 126 hectares de forêts en pleine propriété et de 42 hectares en groupement forestier depuis début 2023.

Roannais Agglomération est engagé depuis des années vers la gestion durable de ses forêts.

Roannais Agglomération favorise par son plan de gestion (Aménagement Forestier) adopté pour une durée de 20 ans (2018-2037) la production de bois d'œuvre, l'accueil du public, la préservation de la biodiversité et régénération de ces peuplements.

La forêt des Grands Murcins est un bel exemple de forêt multifonctionnelle où les différents enjeux de gestion durable sont pris en compte !

Roannais Agglomération adhère à la certification PEFC gestion durable des forêts.

Différents partenaires aident Roannais Agglomération pour mettre place cette gestion : l'Office National des Forêts : acteur incontournable ; mais également une association et un syndicat mixte : Madeleine Environnement et le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine qui œuvrent à faciliter l'accueil du public avec la mise en place d'animations variées.

Un chalet d'accueil permet de présenter des informations concernant la gestion de la forêt et de l'environnement en général.

Un arborétum agrémente les abords de ce chalet et des aménagements ont été réalisés pour accueillir les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Des boucles de randonnée permettent de découvrir le massif forestier et un petit sentier de découverte avec une signalétique explicative complètera bientôt les aménagements en place.

La forêt des Grands Murcins est également une forêt productive de bois d'œuvre composée à 70 % de plantations résineuses (Douglas 58 % et 12 % de Mélèze).

Une sylviculture suivie est appliquée à ces peuplements pour sans cesse en améliorer la qualité.

Des coupes dites « d'amélioration » ont permis d'exploiter et de mettre en vente près de 1799,18 m3 de bois en 2024 : 323,18 m3 aux Grands murcins et 1476 m3 au Bois de Mivière.

Avec le changement climatique, une réflexion est menée sur l'avenir du sapin pectiné qui se trouve être en altitude limite. Le mélange des essences est également favorisé ainsi que l'irrégularisation de certains peuplements en raison des incertitudes qui planent face aux changements climatiques.

Ces nouvelles pratiques de gestion forestière sont également favorables au maintien de la biodiversité mais également à l'amélioration de l'aspect paysager. Les peuplements feuillus agrémentent les abords de la forêt et abrite une faune et une flore variée.

Une stratégie pour la filière bois

Conscient de cette richesse locale, Roannais Agglomération souhaite soutenir la filière Forêt Bois du territoire en élaborant une stratégie forestière de territoire : Instaurée par la Loi d’Orientation Forestière du 9 juillet 2001 (article L.12 du Code Forestier), la Stratégie Forestière de Territoire encore appelée Charte Forestière de Territoire est un outil à disposition des élus qui permet d’initier, en coopération avec les acteurs locaux, un projet stratégique concerté pour le territoire en faveur de la gestion durable de la forêt et de la ressource en bois. Cette charte se concrétise par la mise en œuvre d’un programme d’actions pluriannuelles. Dans cet objectif, Roannais Agglomération rencontre depuis plusieurs mois les acteurs de la filière et les associations pour élaborer cette stratégie. La validation de la stratégie est prévue fin d’année 2024 et la mise en œuvre des premières actions début 2025.



>> PERSPECTIVES 2025

- *Mise en œuvre des actions de la Stratégie Forestière*
- *Poursuite de l’application des plans de gestion des massifs forestiers de Roannais Agglomération*

3. DEVELOPPEMENT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

3.1 Responsabilité dans la production des acteurs économiques

>> Ecologie Industrielle et Territoriale :

L'animation économique sur le thème des synergies inter-entreprises

Relancer la dynamique d'animation de l'Ecologie Industrielle et Territoriale sur le Roannais, telle est la volonté de Roannais Agglomération pour 2024 à 2026.



Avec la mise en place de la responsabilité élargie du producteur et donc des entreprises vis-à-vis de leurs déchets, Roannais Agglomération s'inscrit dans une démarche volontaire d'accompagnement des entreprises du territoire en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. L'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transformation et faciliter les synergies inter-entreprises au regard de leurs ressources.

Un travail d'animation va être mis progressivement en place au niveau des zones d'activités ou par filière selon les besoins afin de détecter des synergies inter-entreprises à cette échelle. L'objectif est d'encourager l'économie circulaire, permettre l'échange, développer des partenariats et de faire émerger des potentiels de synergies inter-entreprises sur des thématiques plurielles : groupement d'achats, ressources humaines/formation, contrat d'énergie, gestion des déchets industriels, matière première, outils de production/matériels, transport/mobilité, infrastructures.

Même si les initiatives de synergies inter-entreprises peinent à se mettre en œuvre sur le Roannais, les enjeux liés à la hausse drastique des matières premières et du coût de l'énergie et à la préservation et maîtrise de la ressource en eau conduisent progressivement les entreprises à prendre conscience de la nécessité de travailler autrement et d'étudier les solutions de mutualisation et d'optimisation.

L'actualisation du catalogue de solutions

Le catalogue de solutions, réalisé en partenariat avec la CCI au printemps 2023 va être actualisé et consolidé d'ici la fin d'année 2024. Ce catalogue apportera aux entreprises tous les éléments leur permettant d'être informées sur leurs obligations en matière de responsabilité du producteur, de la sobriété hydrique et de connaître toutes les solutions disponibles sur le territoire afin de répondre à ces obligations sur la gestion de leur flux : Déchets, Eau, Energie, Logistique, ressources humaines, compétences, transport....

Le déploiement de l'outil ACTiF (cartographie des gisements) pour compléter le catalogue de solutions et gérer les dynamiques inter-entreprises du territoire n'a pas été une priorité sur les années 2023 et 2024. Le travail de détection des gisements potentiels, facilité avec l'adoption du plan économie circulaire, devrait pour les années à venir faciliter son déploiement.

>> L'accompagnement des partenaires institutionnels

Nos partenaires institutionnels EDEL (Energie Durable dans le Entreprises de la Loire) de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole – Saint-Etienne – Roanne et Chambre des Métiers et de l'Artisanat CCI jouer un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises.

Les entreprises du territoire ont ainsi bénéficié de visites énergies (11) et d'un accompagnement à la mise en œuvre de 34 projets en 2024. La réduction de la consommation en énergie s'est chiffrée à 617 MWh/an.

Deux diagnostics éco-flux ont pu être réalisés sur 2023.

Un accompagnement spécifique « Optim'eau 42 », en partenariat avec la CCI et l'Agence de l'eau Loire Bretagne vient compléter les dispositifs existants : il vise à informer et à accompagner les entreprises du territoire situées sur le bassin Loire Bretagne dans la préservation de la ressource en eau et l'adoption de bonnes pratiques d'économie.

Le rôle de Roannaise de l'Eau est également à souligner pour sensibiliser les entreprises à une meilleure gestion de la ressource en eau dans leur process de production.

Une matinale eau a, à cet effet, été organisée conjointement par la CCI et Roannaise de l'Eau le 5 juillet 2024 au barrage de Renaison, avec la présence de l'Agence de l'eau Loire Bretagne en présence d'une dizaine d'entreprises du territoire. L'objectif était de découvrir et échanger autour des enjeux de l'eau sur le territoire avec les entreprises autour de la fresque de l'eau.

>> Développer la stratégie territoriale de sensibilisation des acteurs économiques à la limitation de la production de déchets

Deux événements majeurs ont mis en avant l'engagement de la communauté d'agglomération dans la limitation de la production de déchets et la recherche de solutions alternatives.

Le salon de l'Instant éco-durable du 1^{er} février 2024 a été une vitrine de cet engagement avec une conférence mettant en lumière tout l'enjeu d'une « stratégie zéro déchets ou comment le déchet devient une ressource » avec la participation d'acteurs économiques majeurs comme Les Tissages de Charlieu et Nouvelles Fibres textiles, Buitex, le pôle éco-conception. Cet événement a permis de

détecter des potentielles synergies et mises en relation sur des thématiques comme celles du recyclage des vêtements de travail et équipements de protection individuelles avec l'entreprise Révillon Chocolatier notamment. Cette démarche devrait déboucher sur un beau projet de mutualisation et de structuration au niveau du territoire d'une filière de valorisation de ces déchets sur le territoire en associant les entreprises de l'agro-alimentaire.

Roannais Agglomération s'est également engagé au côté de la plateforme de tri « Le Tri d'Emma », organisateur d'un workshop « déchets textiles et économie circulaire » le lundi 24 juin 2024 à la Salle La Papeterie à Villerest. Près de 70 acteurs de l'économie circulaire et de la filière textile ont participé. Collectivités, associations et projets d'entreprises ont mis en commun leurs connaissances autour des thématiques de la collecte, du réemploi, de l'upcycling, du recyclage... pour proposer avec la présence de l'éco-organisme Re fashion, le pôle de compétitive TECHTERA, le Centre International de recherche pour l'Innovation et le Développement Durable (CIRIDD), Eric BOEL des Tissages de Charlieu, la Métropole de Lyon et le VALTOM 63.

3.2 Un plan d'actions économie circulaire pour les années 2024 à 2026

Forte de la labellisation « 1 étoile » en décembre 2022 comme « Territoire Engagé dans la Transition Ecologique » (label TETE), l'agglomération a franchi un pas de plus pour faire du Roannais un territoire autonome et résilient en termes de ressources. Le 30 novembre 2023, le conseil communautaire a voté, à l'unanimité de ses membres, le Plan d'actions « économie circulaire » pour les années 2024 à 2026.



Ce plan d'actions est structuré autour de cinq axes prioritaires :

1. Accompagner la filière du BTP vers l'économie circulaire ;
2. Développer la filière chanvre sur le territoire ;
3. Préserver et mieux gérer les ressources naturelles eau et forêts ;
4. La Communauté d'agglomération s'engage ;
5. Développer des filières de valorisation des déchets problématiques sur le territoire.



Une projection « grand public » a permis de lancer l'engagement de l'agglomération en matière d'économie circulaire avec la diffusion d'un film documentaire « Emmaüs, l'économie circulaire, sociale et solidaire » suivi d'un débat avec le réalisateur Tony COIPLER et des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire, engagés dans l'économie circulaire, le Tri D'Emma, C3R et Emmaüs.



175 personnes ont assisté à cette projection, montrant l'intérêt de nos concitoyens sur la préservation des ressources et sur la limitation de la production de déchets sur le territoire. (extrait de l'introduction du film documentaire sur de :

<https://www.youtube.com/watch?v=bknhvFXc8ow>)

Les premières actions débutent dès 2024 :

- BTP : partenariat avec la FBTP, études de gisements, réflexion sur une matériauthèque, volonté de création d'un référentiel d'approvisionnement local et responsable des matériaux
- Filière chanvre : Expérimentation agricole avec Charlieu Belmont Communauté, Pays d'Urfé, Vals d'Aix et Isable, COPLER et Forez-est et mise en place d'un partenariat avec l'association AURA CHANVRE pour 2024, recherche de financement pour élaboration d'un projet de filière de l'amont à l'aval avec les agriculteurs et tous les maillons de la chaîne chanvre textile et BTP
- Ressource eau : diagnostic eau, enquête sur les besoins en eau des industriels, pilotée par la CCI en vue de l'objectif de réduction de 10% d'ici 2030, sensibilisation, mise en avant du dispositif « Optim'eau 42 », fresque de l'eau.
- Ressource Forestière : Diagnostic du territoire et mise en place d'une stratégie forestière à l'échelle du territoire,
- Exemplarité de l'agglomération : Participation à la refonte du PLH, sensibilisation des agents et des élus, Mise en place d'actions de sensibilisation et de promotion en direction du grand public film débat, participation à 100% plaisir, 100% santé », sensibilisation des entreprises (salon l'instant éco-durable, forum achats, ateliers de synergie, workshop par filière), poursuite du dispositif Investissez malin...



- Déchets problématiques : subventionnement du workshop « déchets et économie circulaire » et de la conférence-débat « D'où viennent et où vont nos textiles ? » études des gisements et définition d'une stratégie territoriale par flux concerné (textile, PSE, recyclage des EPI)



>> 3.3 Poursuite du dispositif d'aide aux éco-investissements « investissez-malin »

Pour accompagner les entreprises, Roannais Agglomération poursuit le dispositif local d'aide aux éco-investissements ayant un impact énergétique ou environnemental significatif et/ou étant liés à une approche éco-conception (prise en compte du cycle de vie d'un produit ou d'un service).



A ce jour, les éco-investissements sont restés majoritairement liés à des problématiques de réduction des coûts énergétiques.

Aujourd'hui, la volonté est d'inciter les TPE et PME du territoire à entamer des réflexions d'éco investissements sur :

- L'eau : investissement intégrant la sobriété hydrique et/ou la gestion de crise de l'eau dans une démarche conjoncturelle ou structurelle.
- Les déchets : dans une logique d'économie de la matière et de limitation de la part non valorisable des déchets.
- Le premier ou dernier kilomètre pour les activités de transport.
- L'éco-conception.

Chiffres clés

Pour 1€ d'aide Investissez malin, 5.03€ sont investis sur le territoire en 2023

2 jurys, 6 dossiers de TPE-PME retenus au 1^{er} semestre 2024

100 000 € de budget, dont 39 000 € d'aides versées au 1^{er} semestre 2024

28 800 € d'aides attribuées au cours du 1^{er} semestre 2024

>> PERSPECTIVES 2024-25

- *Poursuite du soutien à EDEL pour accompagner techniquement nos entreprises sur les bons choix énergétiques de performance environnementale.*
- *Mise en place d'un budget économe circulaire.*
- *Mise en place d'un plan de formation sur l'économie circulaire à destination des services et des élus*
- *Étude des gisements*
- *Poursuite du partenariat engagé sur la filière chanvre avec l'association AURA CHANVRE et volonté de développer la culture du chanvre sur le site des Tuileries à Mably (3 hectares).*

>> 3.4 Salon l'instant éco-durable

Le 1^{er} février 2024, Roannais Agglomération a coorganisé avec la CCI Lyon métropole Saint-Etienne-Roanne un nouveau salon professionnel destiné à accompagner les acteurs et à mettre en relation les ressources sur le territoire. Ce salon dédié aux transitions comprenait :

- 50 stands d'exposition ;
- 5 conférences et 8 ateliers organisés par les partenaires de l'évènement (Crédit agricole, Sopra stéria, Edel 42, Tenerrdis, Axima, Nymphéa, R3) ;
- Des rendez-vous B to B organisés par Lyon pacte PME Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Une soirée conférence d'Isabelle AUTISSIER organisée par les Rencontres des entrepreneurs en Roannais (RER) ;
- Un concours national low tech organisé par le Centre des jeunes dirigeants avec 20 candidats.



Les conférences-tables rondes ont porté sur les sujets suivants :

- La transition énergétique, un défi et une opportunité pour les entreprises, et les collectivités
- L'eau une ressource qui se raréfie. Comment faire mieux avec moins ?
- Aller vers une stratégie zéro déchets : Comment le déchet devient une ressource pour notre territoire ?
- Entreprises, collectivités : quelle mobilité pour vos salariés ?
- Changement climatique Stratégie de résilience du territoire.

Le concours low tech, une première pour le territoire, avait pour règlement trois principes, ces technologies doivent être utiles, accessibles et durables. Le premier prix a été remis ex-aequo à une société qui a créé une house de palette réutilisable, composée de chutes de tissus et une association qui a mis en place une turbine hydro-électrique

Le prix coup de cœur du public a été attribué à porteur de projet qui a créé un poêle constitué d'un bidon de tôle et de sable.

Le salon était organisé en quatre thématiques, fils rouge de l'évènement :

- Energie et décarbonation ;
- Gestion de l'eau ;
- Gestion des déchets, économie circulaire ;
- Nouvelles mobilités.

Chiffres clés

642 participants en journée dont :

- 461 visiteurs
- 152 exposants

350 participants à la soirée conférence
organisée par les Rencontres des
entrepreneurs en Roannais RER

>>PERSPECTIVES 2025

- *Cette première édition qui fût un succès sera renouvelée le jeudi 6 février 2025 avec un focus sur la filière du bâtiment au Scarabée*
Le lien vers le site internet : <https://www.linstant-ecodurable.com/>

3.3 Projet Alimentaire Territorial

En 2024, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Roannais a renforcé plusieurs initiatives, notamment l'appui aux filières locales et le soutien à l'agriculture durable.

Les actions mises en œuvre ont compris :

- l'engagement d'une réflexion pour le développement d'une filière lait bio (contact avec des producteurs laitiers, la CCI...),
- le développement d'une filière maraichère dont la production sera destinée à la restauration collective (cf. zoom sur le projet Educultive),
- l'organisation et l'animation de marchés solidaires itinérants pour une alimentation locale accessible et la créations de goodies dédiés (tot bag...),
- des formations pour la restauration collective, comme la cuisine de légumes locaux,

- la mise à jour des fiches producteurs,
- un rapprochement avec la CPTS pour des actions de sensibilisation des citoyens sur le lien santé/alimentation.

Un dépôt d'un dossier au titre de la mesure 7.1 « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) de niveau 2 » a également permis de mobiliser un soutien financier du FEADER pour aider à la mise en œuvre de projets portant sur le développement de la filière maraîchage, l'accompagnement à l'installation-transmission...

Zoom sur le projet Educultive :

Le projet « Educultive », initié en 2023 par l'association ETAMINE, le Lycée de Chervé et les 5 EPCI membres du PAT du Roannais, vise à développer une production maraîchère bio-intensive locale pour répondre aux besoins en légumes bio de la restauration collective dans le Roannais, tout en servant de support de formation et en renforçant la filière locale de maraîchage.

Les légumes destinés à la restauration collective seront produits par le Lycée de Chervé sur le site de la ferme des Millets et l'association Biocultura sur le site de Bas de Rhins. 12 établissements de la restauration collective participent à la mise en œuvre en œuvre du projet.

L'année 2024 a été consacrée à :

- l'organisation de la gouvernance et du partenariat entre les structures productrices (Lycée de Chervé et Biocultura), les établissements de la restauration collective, les EPCI, l'association ETAMINE ;
- la structuration administrative et juridique du projet (création d'un GIE en cours de réflexion entre Biocultura et le lycée de Chervé) ;
- l'estimation des besoins de la restauration collective et leur adéquation avec les plans de cultures des producteurs et le prix de vente ;
- la recherche de financement auprès du FEADER.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Accompagner les initiatives identifiées et soutenir leur mise en place*
- *Continuer la mise en réseau et le lien entre les acteurs de l'alimentation*
- *Accompagner et mettre en œuvre des actions répondant aux enjeux du territoire*

4. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS ET COHESION SOCIALE

4.1 Promotion de la Santé

>> Analyse des Besoins Sociaux et de Santé (ABSS)

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation pour les Centres Communaux d'Actions Sociales. En revanche, pour Roannais Agglomération, c'est un véritable choix politique d'établir le diagnostic du territoire et le partager avec les acteurs, en vue de dégager les enjeux et les actions à mettre en œuvre. Ayant fait le choix de développer une compétence "santé", l'ABS est étendu à l'analyse des besoins Sociaux et de Santé, soit une ABSS.

L'année 2024 a été consacrée à partager l'ABSS qui a été présentée en interne à la l'EPCI et auprès de partenaires associatifs impliqués dans les enjeux sociaux et de santé. Une rencontre de ces acteurs associatifs (environ 40 conviés) est prévue en octobre 2024 avec d'envisager des perspectives opérationnelles.

>> PERSPECTIVES 2025

L'ABSS servira aux services pour élaborer et/ou adapter leurs programmes d'actions (PLH, CLS ...) et aussi en lien avec les partenaires.

>> Contrat local de santé

2024 est l'année de lancement du deuxième Contrat Local de Santé (CLS) pour la collectivité. Outil de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, le CLS a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il regroupe diverses actions de promotion de la santé et de prévention à destination des personnes vulnérables, l'objectif étant de leur permettre de prendre les meilleures décisions concernant leur santé et ainsi favoriser un environnement propice à l'épanouissement et au bien-être.

Exemples d'actions du CLS : éducation à la santé environnementale (qualité de l'air), promotion des activités physiques, sensibilisation à l'alimentation saine (restauration collective), déstigmatisation de la santé mentale, etc.

Il est à noter que ce CLS devrait se concrétiser à l'échelle de plusieurs EPCI de la région. L'objectif est de d'améliorer et mutualiser action et services à des populations qui circulent entre les territoires. Il

s'agira aussi de faciliter les échanges entre professionnels en évitant la démultiplication des réunions pour des problématiques souvent similaires.

Quelques actions sur 2024 :

Réseau sport santé : Roannais Agglomération est labélisée Maison sport santé. Un des objectifs est de travailler un parcours d'activités physiques adaptées pour les personnes en fragilité en formalisant et en étoffant un travail en réseau.

Espace sans tabac : en partenariat avec la Ligue contre le Cancer, le jeudi 7 novembre, 18 nouveaux espaces sans Tabac ont été installés aux abords des écoles publiques et privées de la ville de Roanne.

Le Spectacle « Mais t'as quel âge » : qui a eu lieu en novembre évoque les liens intergénérationnels, notamment le logement intergénérationnel. Il a accueilli 150 spectateurs, il vient enrichir les actions de la politique seniors dont l'un des axes forts est le lien le lien social.

Séance de sensibilisation à la santé mentale dans les Quartiers Politiques de la Ville : 3 séances ont été réalisées en juin dans chaque QPV de la ville de Roanne. Ces séances ont été animées par le Centre National de Ressources et d'Appui aux CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) à destination des habitants du quartier, des professionnels et des élus. Ce sont 37 participants sensibilisés à la santé mentale, informés puis incités à participer aux instances du CLSM, pour connaître les ressources locales et agir à travers des actions favorisant le bien-être.

>> Promouvoir l'éducation santé-environnement

Les liens entre la santé et l'environnement sont aujourd'hui clairement établis et préoccupent à la fois les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les citoyens qui doivent pouvoir comprendre, s'exprimer, participer et agir sur ces problématiques. Pour cela, un accompagnement au niveau individuel et au niveau collectif est nécessaire et implique de sensibiliser et d'informer le grand public, d'accompagner les élus, d'outiller les acteurs éducatifs et de favoriser les dynamiques partenariales sur ces questions.

La démarche partenariale avec Madeleine Environnement a abouti à la mise en place de **deux catalogues de formations** :



L'alimentation saine et durable dans la restauration collective

A destination des élus et professionnels des structures accueillant des 0-18 ans, en charge de la restauration collective : restaurations scolaires, accueils de loisirs, crèches, haltes-garderies, cantines, selfs...

Amélioration de la qualité de l'air intérieur : à destination des élus et professionnels des structures accueillant les 0-18 ans, sur la réglementation en termes de qualité de l'air intérieur...



>> La santé mentale

Poursuite de l'animation du Conseil local en santé mentale (CLSM) et de ses actions visant à souligner que la santé mentale constitue une composante à part entière de la santé, à travers ses 4 assemblées plénières/ an et ces nombreux groupes de travail : dont l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM). Il s'agit d'un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion à la santé mentale, de sensibilisation et d'information sur les ressources disponibles.

Roannais Agglomération s'est donc de nouveau engagé à organiser une programmation pour les SISM dont le thème national est « **En mouvement pour ma santé mentale** », en lien avec les Jeux Olympiques de Paris, soulignant l'importance de l'activité physique pour la santé mentale.



>> L'activité physique à tout âge

Promouvoir l'activité physique dès le plus jeune âge et à tous les âges de la vie

L'activité physique favorise une bonne croissance, fait progresser les capacités d'apprentissage, améliore la concentration, procure du plaisir et permet de nouer de nouvelles relations sociales. Dans ce cadre-là, Roannais Agglomération soutient l'action portée par l'USEP en Roannais (Union sportive de l'enseignement du premier degré), dans le but de développer les activités physiques indispensables à la santé et à la prévention de l'obésité, en lien avec les écoles.



Le principe : des écoles adhérentes à l'USEP invitent de nouvelles classes du roannais non affiliées, pour des rencontres de Cross.



L'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle contribue à améliorer l'état de santé et ses bienfaits constituent un réel apport permettant aux personnes de mieux vivre avec la maladie et mieux supporter les traitements.

Activité physique pour seniors : La lutte contre la sédentarité et la pratique des activités physiques pour les personnes avançant en âge s'inscrivent au cœur des enjeux de santé publique. Elles ont pour but de préserver la santé des aînés, d'éviter la surenchère des soins et de prévenir la perte d'autonomie.

Vous avez 60 ans ou plus ?
ACTIVITÉ PHYSIQUE,
RENFORCEMENT MUSCULAIRE, PRÉVENTION
DES CHUTES & ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

Pour l'année 2024 : 5 ateliers mémoire, 5 ateliers sommeil et 19 ateliers sur la prévention des chutes ont eu lieu.



Outre ces actions, le service santé est engagée dans d'autres démarches qui contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable, en matière de santé : accès aux soins, actions

**DES ATELIERS « MÉMOIRE »
DANS VOTRE COMMUNE**

en faveur de l'autonomie des seniors etc. En 2024, Roannais agglomération s'engage au côté de partenaires pour étoffer, avec cohérence, l'offre à l'usager (Atelier Estime de Soi, conférences thématiques), étendre l'impact des actions existantes (Action Entrée en EHPAD) et contribuer à soutenir les acteurs locaux par une bonne connaissance des ressources du territoire (projet

d'organiser, en lien avec le conseil département, une information à destination des porteurs de projet potentiels).

Soirée Egalim : le 3 octobre 2024, une soirée à destination des professionnels des structures accompagnés par le service Familles (agents, salariés des structures petite enfance et enfance jeunesse) a été organisée. Animée par Valérie GALLELI, animatrice de Madeleine Environnement et Nancy RIAMON, diététicienne, cette soirée participative avait pour objectif de sensibiliser les professionnels aux réglementations en vigueur. Gratuite et rentrant dans le cadre du partenariat mené entre l'association Madeleine Environnement et le service Santé de l'Agglomération, elle sera suivie par 4 demi-journées de formation pour les personnes intéressées.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Un contrat local de santé intracommunautaire sera à préciser et 2025 sera l'année de conception de ce nouveau CLS étendu.*

>> Sensibilisation des jeunes

1 / Tous dehors 2023 en lien avec l'association Madeleine Environnement

Lors des interventions dans les centres de loisirs et dans le cadre des plans mercredis et vacances nature, Madeleine environnement poursuit ses animations en direction des enfants et des ados pour la première fois.

Cette action a pour objectifs de :

- Permettre aux enfants et adolescents des centres de loisirs et accueil de jeunes d'aller à l'extérieur,
- Découvrir la nature proche, la nature du village,
- Accompagner les équipes pédagogiques à perpétuer cette pratique.

Description de l'action :

Madeleine Environnement propose de sortir les groupes d'enfants ou de jeunes en ½ journée ou en journée, en période scolaire ou de vacances afin de leur faire découvrir de manière ludique, scientifique, sensorielle, la nature proche, via des pédagogies actives.

L'idée est de permettre aux centres de loisirs de sortir les enfants en dehors de la cour et de leur proposer des activités de découverte de la nature, dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Madeleine Environnement propose donc 20 demi-journées d'intervention auprès des enfants et adolescents du territoire, à réservé « à la carte », à la suite de l'appel à candidature qui sera envoyé aux structures en janvier.

En 2023, l'association a réalisé 23 demi-journées d'intervention réparties sur 6 centres de loisirs.

Sur l'ensemble des animations de l'année, 590 enfants ont bénéficié des sorties nature du dispositif.

Le programme a permis à des enfants entre 3 et 15 ans de découvrir leur environnement proche :

- 6 demi-journées pour les 3-5 ans ;
- 12 demi-journées pour les 6-11 ans ;

- 5 demi-journées pour les 11-15 ans.

L'évaluation a permis de recueillir les remarques concernant la qualité des échanges et l'organisation des sorties, la satisfaction globale liée aux animations, la pertinence du dispositif et leurs suggestions. Un retour très positif des enfants, jeunes, animateurs et directeurs !



2/ Journée éco-délégués pour agir en faveur du développement durable

Le 28 mai 2024 a eu lieu la deuxième journée éco-délégués à la salle Fontalon à Roanne animée par Julie THIMONIER, animatrice des projets jeunesse de l'unité enfance jeunesse.

Les éco-délégués jouent un rôle essentiel pour mettre en œuvre la transition écologique et le développement durable dans l'ensemble des écoles et des établissements scolaires, qui sont autant de lieux et de vecteurs de cette démarche.

Ils apportent leur engagement et leurs connaissances à leurs classes en faveur du développement durable. Les éco-délégués sont les ambassadeurs de cette vision qui unit le respect de la planète, le respect du Vivant et le respect de l'autre.

Ils ont quatre missions essentielles :

- Porter des projets à construire collectivement ;
- Être ambassadeur auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs ;

- Restituer les actions menées, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation ;
- Transmettre des informations et des connaissances à leurs camarades.

Au quotidien, ils sensibilisent leurs camarades aux gestes qui permettent d'économiser l'énergie et d'agir pour l'environnement : éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, contribuer à l'installation de poubelles de tri des déchets de la classe, proposer des initiatives et actions comme les "marches vertes", etc.

27 jeunes issus de 3 lycées du territoire (Albert Thomas, Carnot et Jean Puy) étaient présents, l'objectif étant de les accompagner dans leurs missions d'éco délégués visant à une sensibilisation sur le thème du développement durable.

Chantiers Loisirs

Deux journées de chantiers loisirs organisées par le centre de loisirs intercommunal de Roannais Agglomération dans le cadre de l'accueil ado, public âgé de 11 à 17 ans, les 3 et 4 juillet 2024.

19 jeunes se sont mobilisés sur ces 2 journées et ont travaillé avec un animateur sur chaque site : les Grands Murcins à Arcon et le local de rangement de Saint Léger sur Roanne. Chaque jeune a fait une journée au sein des 2 sites afin de découvrir différents lieux et réaliser différentes tâches comme le désherbage, la remise en état du mobilier en bois, Révision des panneaux d'information sur le site des Grands Murcins.

L'objectif étant de les sensibiliser à la nature, au développement durable. Des activités ludiques appréciées, avec des retours positifs des professionnels qui les ont accompagnés.



>> Insertion professionnelle

Roannais Agglomération est investi dans le développement de l'économie sociale et solidaire et notamment l'insertion professionnelle dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Annuellement, l'agglomération prend en charge 8 ETP (Equivalent Temps Plein) à travers SESAME, structure d'insertion.

De plus, dans le cadre de la collecte des encombrants en porte à porte des particuliers, Roannais Agglomération a renouvelé son marché avec **C3R** la plateforme solidaire Roannais, créé en 2012, également conventionnée entreprise d'insertion. C3R est une structure à vocation d'utilité publique ayant pour objectif de permettre le retour à l'emploi de personnes éloignées du marché du travail et permettre la valorisation par le recyclage et les réemplois des déchets.

Cette structure compte 18,53 ETP sur 2024, 13,53 étant dédié à des postes en insertion et 5 ETP de permanents.

Pour réaliser les 13,53 ETP en insertion, elle a recruté et accompagné 27 salariés en insertion.

>> Espaces verts

Les espaces verts de l'agglomération sont diversifiés : zones d'activités, abords de voirie, crèches, déchèteries, voie verte, Centre Pierre Mendès France... 4 entreprises retenues dans le cadre de marchés publics en assurent l'entretien dont 2 ateliers protégés (handicap).

En 2024, l'entretien courant des espaces verts de l'Agglomération a été réalisé. Deux sites, la voie verte urbaine et le Scarabée ont fait l'objet d'une gestion différenciée.

D'ici la fin d'année, l'unité Espaces Verts projette de lancer une étude pour étendre la gestion différenciée des espaces verts à l'ensemble des sites intercommunaux afin d'homogénéiser et rationaliser les pratiques. De même, le marché patrimoine arboré devrait être renouvelé pour le 1^{er} janvier 2025.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Déploiement progressif de la gestion différenciée sur de nouveaux sites inter-communaux*

>> Chantiers éducatifs

Roannais Agglomération met en place des chantiers éducatifs en collaboration avec le Département de la Loire sur le balisage des itinéraires de randonnées et sur les sites d'éducation à l'environnement. **En 2024, 700 heures de chantiers seront effectuées.**

La majeure partie de ces heures sert au service Tourisme à faire l'entretien du balisage des itinéraires de randonnée et des circuits VTT. Notre réseau de chemin de randonnée est ainsi bien balisé pour le plus grand bonheur des roannais et des visiteurs de passage qui sollicitent cette activité gratuite, accessible à tous et excellente pour la santé.

Ce dispositif permet à des jeunes en difficulté du territoire d'avoir une expérience dans le monde du travail (souvent la première) et de se lancer dans une démarche d'insertion professionnelle.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Reconduction des chantiers éducatifs*

>> Engagement Quartier 2030 : Contrat de ville 2024-2030 (Politique de la ville)

Actions conduites en 2024 (dans le cadre de la programmation annuelle) :

- Les actions, déposées par le CS Condorcet « Sensibiliser et accompagner les habitants du quartier au respect de l'environnement » et le CS Bourgogne « Fais briller ton quartier » seront mises en œuvre. Ces actions doivent permettre aux habitants des quartiers d'adopter des actes écologiques pour une meilleure qualité de vie, de favoriser des pratiques qui peuvent réduire les inégalités sociales et qui peuvent être source d'émancipation, d'améliorer/réconcilier les habitants sur leur rapport à la nature et enfin de permettre aux familles d'être actrices de leur cadre de vie.
- Les déplacements quotidiens du médiateur santé Quartiers Prioritaires sont effectués intégralement en mobilité douce (vélo électrique) et en transport en commun. Ce faisant son action réduit fortement les nuisances dues à sa mobilité et contribue à promouvoir les modes de déplacement alternatif à la voiture individuelle auprès des habitants et des professionnels rencontrés.

>> PERSPECTIVES 2025

- *Mise en œuvre, par le biais du dispositif « Engagement Quartiers 2030 » qui prendra en compte les actions en faveur de la transition écologique afin d'améliorer la qualité de vie au sein des quartiers populaires ;*
- *Du fait de son expérience quotidienne et sa présence active de proximité dans les QPV, le médiateur santé est un acteur important de la prise en compte de la transition écologique sur le territoire.*

>> Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi du Roannais (Le PLIE)

Le PLIE du Roannais existe depuis 2015 et s'adresse aux bénéficiaires du RSA, aux demandeurs d'emploi longue durée, inscrits ou non à France Travail.

LE PLIE EST A L'ARTICULATION DES PILIERS SOCIAL ET ECONOMIQUE

**Par son volet « insertion par l'activité économique »,
l'objectif du PLIE est de mettre à l'emploi des personnes en situation durable**

CHIFFRES CLES 2024

535 K€ de budget prévisionnel global annuel PLIE (actions Département de la Loire et Roannais Agglomération, RH comprises)

Subventions FSE et REACT : près de 382 K€ (soit environ 70%)

Au 10/09/24 :

- **356** participants accompagnés

- **54 sorties** du PLIE

Plus de 3000 entretiens effectués avec ou au profit des bénéficiaires

Plus de 400 orientations sur des actions de remobilisation, formation, emploi, résolution problèmes santé, financiers, administratifs, ...

>> **Accompagnement et planification foncière**

Roannais Agglomération s'engage dans une démarche de stratégie foncière à même de répondre aux enjeux de développement de projets respectueux de l'environnement et des habitants, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace, en réponse également aux prescriptions de l'Etat au travers de la stratégie Régionale « Eau-Air-Sol », de la politique nationale « Zéro Artificialisation Nette » et du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Toutefois, si des efforts importants ont été entrepris, Roannais Agglomération ambitionne d'engager une réflexion permettant d'objectiver les ressources foncières, au sein du tissu urbain, à l'échelle des 40 communes du territoire. Cette étude de gisements fonciers dont les conclusions sont attendues fin 2024 permettra de mieux répondre aux exigences règlementaires, et d'accélérer la dynamique de renouvellement urbain, notamment dans les centralités.

Ainsi avec le déploiement d'une planification stratégique du traitement des friches ainsi que des gisements fonciers, l'agglomération poursuivra les démarches engagées depuis de nombreuses années en matière de requalification d'anciens sites, notamment industriels, en lien avec l'EPORA et les communes concernées. Ceci, afin de mobiliser du foncier destiné à favoriser le renouvellement urbain, le développement des activités économiques, des énergies renouvelables et recycler des friches. Dans le cadre du protocole de coopération, remplaçant la convention d'objectifs, signé avec l'EPORA, 6 conventions Opérationnelles sont en cours et 12 convention de Veille et de Stratégie foncière ont été

signées. De nouvelles conventions peuvent être signées en fonction des besoins des communes. Une trajectoire financière pluriannuelle globale a été définie à un maximum de 17 millions d'euros sur les 6 ans.

>> **Systeme d'information et du numérique**

Pour accompagner au mieux les citoyens dans leurs démarches en ligne et améliorer les performances du service public, Roannais Agglomération a réalisé un Portail Internet de démarches administratives « aggloroanne.fr ». Ce projet permet au public Roannais de simplifier leurs démarches sur différentes thématiques (exemples : enfance, habitat, eau, déchets...) quel que soit le lieu d'habitation. Cette démarche évite de nombreux déplacements et facilite les échanges entre les citoyens et les administrations.



- **Renouvellement du Parc informatique :**

La DTNSI a fait le choix d'augmenter la durée des équipements informatiques.

Initialement prévu au remplacement tous les 5 ans, le changement de certains composants (Disque dur SSD) a permis d'augmenter la durée de vie de l'équipement de 2 années supplémentaires.

Également, le renouvellement n'est plus systématique. Il est analysé en fonction de l'usage de la machine par l'agent.

A l'issue de son cycle de vie « administratif » (entre 6 et 7 ans), l'équipement informatique va être réinitialisé d'usine et sera attribué dans les écoles afin de permettre aux élèves de découvrir les usages informatiques jusqu'à son recyclage réalisé par une entreprise locale.

- **Les systèmes d'impression**

Depuis quelques années, la DTNSI est impliquée dans les choix technologiques concernant les systèmes d'impression :

- Disparition des imprimantes hétérogènes achetées au fil du temps pour donner suite aux demandes des services, et qui requièrent un stock de cartouches de tout genre et de toute marque.
- Inscription au cahier des charges du marché des copieurs la possibilité de louer une imprimante à modèle unique et où le stock est géré par le titulaire du marché.
- Mise en place d'une file d'impression « Suivez-moi ». Chaque agent imprime virtuellement sur cette file qui requiert que l'agent se présente face au copieur de son choix, s'identifie, affiche la liste des travaux en attente et lance manuellement la sortie du document.

Cette file permet d'être sûr que le document qu'on va imprimer est bien la dernière version et ne comporte plus d'erreur.

Les documents envoyés sur cette file se purge automatiquement si le document n'est pas imprimé dans les délais impartis. Les copieurs sont paramétrés par défaut pour imprimer en « noir et blanc » et en « recto verso ».

Dès qu'un agent souhaite imprimer plus de 50 exemplaires d'un document, il est automatiquement redirigé vers le système d'impression de la reprographie.

Grace à cela :

- Diminution de la consommation de papier grâce à l'impression recto verso : 31%
- Total des pages économisées avec l'impression recto verso et travaux supprimés (Suivez-moi) : 182 127
- Préservation de l'environnement :
 - 22 arbres préservés
 - 1 602 kg de gaz à effet de serre
 - 44 166 litres d'eaux usées
 - 533 kg de déchets solides

>> La commande publique responsable : Les achats responsables

L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

Les clauses sociales

Chiffres clés au 31/10/2024

- . 12 donneurs d'ordre accompagnés
- . 36 opérations recensées pour 84 marchés avec des clauses d'insertion.
- . 48 entreprises différentes
- . 95 personnes en contrat de travail

Depuis 2017, Roannais Agglomération développe un poste de facilitateur des clauses d'insertion pour mettre à disposition des donneurs d'ordre et des entreprises un guichet territorial clauses d'insertion

L'implication forte des maîtres d'ouvrages et leur investissement dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable permet de promouvoir l'insertion professionnelle et d'établir un lien direct entre les personnes éloignées de l'emploi et la réalité du monde du travail

La pluralité des marchés favorise la construction de parcours d'insertion plus qualifiants. Cette diversité recherchée se traduit en 2024 par un développement du secteur des "services" dans une palette de métiers qui favorise l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de profils et donc de personnes.

Les projets de Roannais Agglomération concernés :

Marché réservé nettoyage- Espaces verts Roannais Agglomération- Marché transports urbains -
Marché de nettoyage-Fournitures de repas aux centre de loisirs- Enquête et fournitures de bacs
roulants pour collecte déchets ménagers- Prestation de mise a disposition de personnel déchets
ménagères -Déviation de la voie communale route de Combray - Espaces verts zone Bonvert- Création
d'un bassin et réseau d'irrigation Notre dame de boisset-Travaux de réaménagement du dépôt STAR-

Aménagement de la zone d'activité de Valmy-Aménagement de la ZA rue Pierre Semard- Réorganisation des systèmes de collecte des déchets ménagers accompagnement- Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés -Prestations de collecte et de tri des encombrants – bio déchets – Etude géothermie-Piste aéroport.

Les marchés réservés « handicap » et « structures d'aides par l'activité économique » ou équivalent :

Roannais Agglomération réserve depuis de nombreuses années certains marchés à des structures du handicap et d'insertion par l'activité économique par l'insertion.

En 2024, sur le handicap, le Cat MESSIDOR intervient pour le nettoyage de divers locaux. L'entreprise adaptée ESPACES VERTS SERVICES (EVS) - ADAPEI LOIRE et VERT AVENIR interviennent sur des prestations d'espaces verts, respectivement sur la ZACDV, réserve foncière Denis Papin et la déchetterie Villette, les lots artisanaux et l'extension Demi-Lieue Nord » et sur le train touristique de Commelle Vernay.

Deux marchés réservés « insertion » sont attribués avec la plateforme solidaire pour la collecte des encombrants sur le territoire de l'agglomération et la mise à disposition de personnel pour les besoins principalement du service déchets ménagers avec l'association SESAME.

Les clauses environnementales

Le volet environnemental est également présent dans la politique achat de la communauté d'agglomération. Cette politique « achats durables » est déclinée en plusieurs actions dont :

- « Prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition des besoins »,
- « Développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère de performance adapté en matière de protection de l'environnement »
ou encore :
- « Envisager les achats dans une logique de durabilité dans le temps ».

Bien que la volonté de la communauté d'agglomération d'intégrer des clauses sociales et environnementales reste constante, la part qui y est consacrée varie selon les marchés qui sont conclus sur l'année, certains marchés se prêtant plus que d'autres à l'intégration de clauses environnementales.

